

## ABONNEMENTS:

## Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS ..... \$3.00  
UNION POSTALE ..... \$6.00

## Edition Hebdomadaire:

CANADA ..... \$1.00  
ETATS-UNIS ..... \$1.50  
UNION POSTALE ..... \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

## LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE 35:

ADMINISTRATION: Main 7464

REDACTION: Main 7460

## LA CONSCRIPTION A LA NOUVELLE ZELANDE

On me pardonnera de revenir de nouveau sur le colonel Allen et sa mission d'impérialisme.

Dans sa conférence au *Canadian Club*, le ministre néo-zélandais a parlé du service obligatoire établi dans son pays, pour la flotte et pour l'armée. Le brave colonel ne veut pas appeler cela la "conscription"; mais c'est bien cela.

Il y a quelque chose de fort amusant, parfois, dans cette répugnance des Anglo-Saxons à appeler les choses par leur nom. Je me rappelle une scène typique dont j'étais le témoin involontaire, dans l'étude d'un notaire de village. Un gros parvenu bedonnant et ostentateur faisait "cadeau" d'un lopin de terre au ministre de sa congrégation, un petit clergymen anglais, tout frais arrivé au pays, et dont le sourire fin relevait l'attitude respectueuse, courbée devant la bedaine et la bourse du donateur. Celui-ci détaillait les conditions attachées à sa donation. Ces conditions étaient si nombreuses et si lourdes qu'à la fin l'honnête tabellion ne put se retenir de demander au ministre: "Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux intituler cela "vente" ou au moins "donation onéreuse"? — "No, no!" — interrompit le "bienfaiteur" — "better call it a gift!"

C'est donc le service obligatoire, appelé ailleurs "conscription", qui existe à la Nouvelle-Zélande.

Et ce qui est intéressant à signaler, c'est que le gouvernement néo-zélandais fut conduit à adopter ce régime après d'inutiles efforts pour induire un nombre suffisant de jeunes gens à prendre du service dans la future escadre de la colonie.

Ainsi, dans ce pays insulaire où une forte partie de la population doit avoir, par instinct et par tradition, le goût de la mer; où, de plus, l'organisation d'un service naval est une mesure impérieuse de salut public, le gouvernement n'a pu enrôler assez de jeunes gens pour se consacrer à la défense navale de leur pays.

Croit-on qu'il est des conditions seraient plus favorables à l'établissement d'un service naval volontaire?

A moins qu'on adopte pour les marins de l'Etat une échelle de paye absolument extravagante, la rémunération abondante de tout travail utile suffit à éloigner du service naval la jeunesse active, laborieuse et intelligente. Deux seules influences peuvent faire contrepoids à cette force économique: la vocation maritime et un patriotisme intense. Or, ces influences ne peuvent exister ici, dans les conditions où nous vivons.

La Canada, pays essentiellement terrien et continental, ne produit qu'une faible proportion de marins de tradition. Même dans les régions du littoral, le nombre des marins au long cours tend à diminuer.

De plus, en dépit des influences énormes que les impérialistes et les affiliés du trust des navires ont mises en jeu, la masse du peuple canadien n'est pas encore convaincue que le Canada a besoin, pour lui-même, d'une flotte à lui, ni qu'il doit remplir les cadres de la flotte anglaise.

On entend et on lit beaucoup de protestations de dévouement à l'Empire, mais nulle part — pas même dans les bureaux de rédaction du *Star* et de la *Patrie* — on n'entend parler d'enrôlement.

Du reste, l'expérience du *Niobe* et du *Rainbow*, obligés de remplir leurs cadres de jouvence en Angleterre, est là pour prouver que les vocations maritimes ne sont pas encore multiples au Canada, ni que l'ardeur d'émigrer au secours de la mère-patrie, pour le bénéfice du syndicat Krupp-Vickers-Maxim et Cie, fasse surgir les équipages et les légions.

Si le parlement canadien, dominé par les influences jingoes, persiste à poursuivre la politique de M. Borden ou celle de M. Laurier, il faudra bien, un jour, ou l'autre, en subir les conséquences.

Si c'est la première qui triomphe, il faudra tôt ou tard remplir les cadres des vaisseaux que le Canada aura ajoutés à la flotte anglaise, — puisque, de l'aveu même de M. Churchill, l'Amirauté anglaise peut à peine suffire à entretenir les équipages actuels.

Si c'est la politique soi-disant "nationale" du parti libéral qui l'emporte, les besoins du recrutement seront encore plus impérieux. L'Angleterre, qui a peine à entretenir ses propres équipages, et qui ne veut pas s'imposer le fardeau de la conscription, n'enverra pas à M. Laurier les quelques milliers de marins dont il aura absolument besoin pour faire manœuvrer ses deux escadres.

De toute façon, si le Canada ne met pas un frein aux entreprises de ses politiciens, — dont pas un, qu'on en soit certain, ne prendra du service pour aller sauver l'Empire, — il faudra aboutir fatalement au résultat où la Nouvelle-Zélande est arrivée: établir le service obligatoire, c'est-à-dire la conscription.

Comme M. Allen et comme mon bourgeois cousin, les politiciens donneront peut-être un autre nom à la chose; mais la chose y sera. Les prévisions des "démagogues" nationalistes se réaliseront sur ce point — comme chaque jour marque l'une ou l'autre des échéances qu'ils ont annoncées depuis quatorze ans.

Henri BOURASSA.

## "LES SCANDALES DES PANIQUES DE GUERRE"

C'est ainsi que le *Globe*, de Toronto, intitule un vigoureux article sur les révélations faites au Reichstag.

"Quelle sordide et honteuse chose que toute cette affaire d'organisation de paniques de guerre!" s'écrie-t-il.

"Des hommes occupant les plus hautes positions officielles sont ouvertement accusés de participation dans ces intrigues et de bénéficier des commandes qui en résultent. Des journaux sont devenus la propriété des syndicats de fabricants d'armements. D'autres journaux sont subventionnés par eux. D'autres encore sont trompés par les nouvelles de crises que les agents de publicité de ces syndicats inventent et font circuler et qui utilisent jusqu'aux agences de nouvelles qui renseignent l'Angleterre et l'Amérique pour enflammer les animosités internationales. Est-il étonnant que le peuple allemand s'indigne et que ses réformateurs sociaux flagellent les parasites de la guerre qui s'enrichissent des larmes et des craintes du peuple?"

Puis le *Globe* se tourne du côté de l'Angleterre:

"La aussi, dit-il, on trouve, comme en Allemagne, des syndicats de guerre protégés par leur presse, leurs parasites succursales de dividendes et leurs interprètes à la tribune et dans le parlement. Un économiste aussi pondéré et un publiciste aussi sûr que M. F. W. Hirst affirme que l'énorme accroissement du fardeau des contributions anglaises ne vient pas du budget de réformes sociales mais de l'augmentation constante de l'extravagance navale due aux exigences de la presse au service des syndicats de fabricants d'armements."

"Voici, continue le *Globe*, une liste comprenant cinq des principales compagnies engagées dans la fabrication des engins de guerre avec leur capital-actions plus leurs dividendes:

Actions Obligations  
Pickers & Sons & Co. £5,200,000 £2,956,000  
John Brown & Co. 3,218,000 1,018,292  
Armstrong, Whitworth & Co. 4,210,000 2,500,000  
Wm. Beardmore & Co. 2,000,000 1,716,621  
Jammell, Laird & Co. 2,572,875 1,738,911

Soit vingt-six millions de livres

Mais le *Globe* ne se contente pas de dénoncer ce qui se passe à l'étranger, il prédit ce qui arrivera au Canada:

"Le jour du Canada viendra" dit-il. "Peu importe que les syndicats de construction soient canadiens ou anglais, les corridors du parlement, les hôtels et les clubs d'Ottawa se rempliront de couillards habiles, et les journaux subventionnés communiqueuront la dernière information secrète que les faiseurs de paniques de guerre auront obtenue de l'Amirauté au sujet des "intentions allemandes", de la "trahison de la France", ou de la "conspiration

Nos lecteurs se diront peut-être que le *Globe* n'ajoute rien à ce que le *Devoir* leur a déjà dit. Cela est vrai, mais ils seront tout de même heureux de constater combien nous avons eu raison de les engager à persévérer dans notre attitude d'indignation.

## Le conflit oriental

Pendant que l'agitation belliqueuse persiste à Vienne, le gouvernement austro-hongrois paraît s'être résigné à la patience, afin de laisser à la diplomatie le temps d'accomplir son œuvre, qui n'est si simple ni aisée, en raison de la complexité du problème qu'elle a mission de résoudre et des intérêts si divergents qu'elle est obligée de concilier.

Par l'attitude déferente que démontre sa réponse à la dernière sommation des puissances, le Monténégro a rendu possible la détente qui se manifeste dans les relations internationales, à l'heure qu'il est.

D'autre part, tout délai apporté aux décisions définitives favorise l'action pacifique des puissances et éloigne de plus en plus le danger d'une intervention armée dans le différend relatif au sort de Scutari, dont l'évacuation par le Monténégro paraît dès maintenant décidée, sinon encore réalisée. Si les négociations peuvent trouver un compromis permettant à l'Autriche de rester dans l'expectative en ce qui concerne l'Albanie, pendant qu'ils continueront à chercher une solution permanente, ils auront remporté une victoire signalée. Ce ne sera pas encore la paix assurée, mais ce ne sera déjà plus la guerre inévitable.

Il est bien possible — il est même certain que la Russie ne désire pas la guerre; cependant elle n'aurait pas été fâchée, croit-on, de voir l'Autriche employer la force contre le Monténégro et prendre pour elle tout l'odieux de l'éviction violente des vainqueurs de Scutari. Outre qu'il y a toujours quelque chose de désobligeant dans le spectacle d'une grande puissance partant en guerre contre un petit pays, cet abus de force aurait aliéné pour longtemps la double monarchie le sentiment des Serbes et contribué à accentuer le mécontentement des importantes provinces slaves de l'empire austro-hongrois.

On peut, toutefois, se tenir pour assuré que la Serbie agrandie et le petit Monténégro attendront désormais avec impatience l'occasion de prendre leur revanche contre leur puissant voisin.

De toute façon, cette occasion ne saurait tarder longtemps à s'offrir. L'essentiel pour les alliés est de réserver l'avenir, car un avenir de conquête resté encore ouvert aux peuples orientaux, du côté de l'Albanie.

L'Albanie n'est, en effet, qu'une fiction géographique. Il n'y a pas d'Albanie, quoique le nom soit inscrit sur les cartes; c'est une façon de déterminer une région distincte. Il y a des tribus que les géographes appellent albanaises, mais qui portent en réalité des noms différents.

"La race albanaise, écrivait le général Niox dans sa géographie militaire, en 1885, d'origine pélagique, occupe une partie de l'ancienne Illyrie et de l'ancienne Epire, c'est-à-dire le pays le plus montagneux, le pays le plus confus, le plus difficile des Balkans. Les Albanais, désignés par les Turcs, sous le nom d'Arnautes, se donnent eux-mêmes le nom de Skiptars (hommes des rochers). Belle race d'hommes, et fort brave, elle fournit aux Turcs d'excellents soldats."

"Leurs mœurs farouches en font une population à part et fort éloignée de la civilisation européenne. Toujours les armes à la main, la guerre est à l'état permanent entre leurs tribus. Ils défendent avec une sauvage énergie leurs territoires, mais ils ne sauraient exercer aucune influence en dehors de leurs montagnes. Les clans albanais peuvent se réunir et se lier par des alliances momentanées, mais ils n'ont aucune idée de former un peuple et de se constituer en nationalité."

Dans ces conditions, quoi qu'on fasse, l'Albanie indépendante ne pourra subsister. Tôt ou tard, si on empêche l'Autriche de l'absorber, la Grèce, la Serbie et le Monténégro s'en empareront.

Ce sera la revanche glorieuse des petits Etats que l'Europe veut aujourd'hui sacrifier aux intérêts de sa propre tranquillité.

Uldéric TREMBLAY.

russe, ou de l'"infidélité du Japon ou de la "colossale combinaison" des peuples d'Orient par la nouvelle puissance chinoise. Cela viendra certainement. Les dreadnoughts succéderont aux dreadnoughts, les aéroplanes aux aéroplanes et le patriotisme sera chauffé pour nourrir les parasites de guerre."

Jean DUMONT.

## BILLET DU SOIR

## Les cousins de campagne

Une lectrice me demande de dénoncer les cousins de campagne, qui vous arrivent sans crier gare, avec les malles surannées de madame, où s'entassent, entre les parois tapissées de journaux illustrés, d'étranges toilettes — les criss des robes, les mures minées des maisons de rapport et tendent les relations avec les voisins, cependant que ses langes pavoisent, de leurs tristes pavillons, les cordes à linge.

Je défends de mon mieux toutes les causes qu'on me confie, mais, je ne puis cette fois prêter mon concours: je n'ai jamais eu à souffrir de parents de la campagne et pense même qu'on m'en calomnie, comme les belles-mères. On fait le compte de ce qu'ils nous doivent, mais on ne songe pas aux fois qu'ils nous ont hébergé, au grand détriment de leur verger et de leur crémère.

Piloter par les rues et les salles de spectacle des parents ébahis, aux costumes gothiques, aux cheveux coupés à la terrine, n'offre guère d'attraits, l'en conviens, à une jeune o'clockeuse. Mais sa morgue oublie facilement que peu de chose la sépare de ses rustiques cousins. Son père, ou son grand-père, a déshérité, par lâcheté souvent, les durs labeurs terriens, — et voilà tous les quartiers de noblesse de la plupart de celles qui font les dédaigneuses.

Ma correspondante ne retire-t-elle pas d'ailleurs quelque avantage du cousinage dont elle gémir? Je sais, en effet, des familles où l'on professe une sainte horreur pour les parents de Sainte-Emilie-de-l'Énergie et cependant c'est grâce à eux qu'on mange des oeufs dont les jaunes sont fermes et clairs, comme des disques de beurre, des légumes et des fruits choisis, cédés à vil prix, tandis que ceux qui n'ont point d'alliés ruraux mangent des omelettes d'un œcre inquiétant, des choux, des lattues et des radis fanés, dans la promiscuité des marchés publics.

Ma correspondante me fera peut-être remarquer qu'elle vise ceux qui arrivent sans crier gare. Sans doute, quand les citadins organisent chez leurs parents de campagne, et à leurs frais, des parties de sucre ou de pique-niques, ils ont bien soin de prévenir, sachant que leur lettre équivaut à l'ordre de mettre les petits plats dans les grands et de tuer le veau gras, mais, peut-on blâmer le campagnard finaud sous ses manières carrées, s'il vient, à brûle pourpoint, réclamer l'hospitalité qu'on lui doit, et qu'on différait, s'il était assez naïf pour prévenir, par des raisons cousues de fil blanc, le départ de bonnes ou épidémies d'influenza...

Louis BRETON.

## Au coin des rues

La surveillance de la circulation par la police a besoin d'améliorations, si l'on doit en attendre les effets pour lesquels le chef de police l'a instituée. Les agents postés aux intersections des voies de tramways semblent, à certains endroits, se désintéresser un peu trop de ceux qui sont obligés de voyager en tramway.

Un jour de la semaine dernière, vers 5 heures de l'après-midi, une voiture du service des ordures ménagères s'était placée de telle façon, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Sainte-Catherine, qu'il ne restait qu'un étroit passage entre ses roues et le marche-pied des tramways.

Les personnes qui montaient dans ceux-ci, et qui ne portaient pas tous des salopettes, durent essayer les roues de la voiture. Il est vrai que le garde-moteur aurait pu arrêter son tramway un peu plus bas, et l'on se demandera quelle raison la voiture municipale avait de passer rue Saint-Denis à 5 heures de l'après-midi, mais il n'en reste pas moins que l'agent de police aurait pu avoir l'oeil sur ce qui se passait à cet angle, le plus encombré de la ville, à cette heure de la journée.

Jeudi après-midi, vers 2 heures, un camion chargé passait à côté d'un tramway arrêté, rue Craig, à l'angle de la rue Saint-Laurent, pendant que les passagers descendaient. Un petit garçon a failli tomber sous les chevaux. Est-ce que les agents de police ne sont postés en cet endroit que pour surveiller les tramways qui descendent la Côte Saint-Lambert?

Puisque nous avons parlé des voitures à ordures ménagères, nous pourrions aussi leur demander s'ils ont l'intention, avant le 1er avril 1914, de les transformer en voitures fermées?

Il n'y a probablement qu'à Montréal que se voit, en plein jour, l'envolvement à voitures ouvertes des pourritures les plus inodores et les plus malodorantes.

F. J. PELLETIER.

## Sir Wilfrid Laurier à Toronto

Ottawa, 4. — Sir Wilfrid Laurier, chef de l'opposition, est parti ce soir pour Toronto, où il prononcera un grand discours, demain soir. Il était accompagné du Dr Clark, Red Deer, de M. Charles Murphy, G. P. Graham, et de plusieurs autres députés libéraux.

Omer HEROUX.

## Pour les Canadiens français de l'Ontario

LE "SOU DE LA PENSÉE FRANÇAISE"

La Société Saint-Jean-Baptiste a jeté hier les bases de l'organisation du "Sou de la Pensée Française". Deux comités ont été chargés de mener à bonne fin l'oeuvre entreprise. Ils disposeront du personnel et de toutes les ressources nécessaires à l'exécution de leur projet. Le concours assuré de la Fédération Nationale, passée maîtresse en matière d'organisation, leur donne, pour Montréal même, pleine garantie de succès.

On sait que, cette année, le produit de la collecte sera attribué à l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario qui dirige la campagne en faveur des écoles bilingues. Et rien n'est plus juste, puisque le groupe franco-ontarien paraît être de tous le plus immédiatement menacé.

Nous l'avons indiqué dès samedi, l'initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste rendra à nos compatriotes de l'Ontario un double service. Elle leur prouvera qu'ils ne sont pas isolés, que les Canadiens-français du Québec sont avec eux d'esprit et de coeur; elle leur fournira le moyen de perfectionner encore leur organisation.

A nous-mêmes, cette initiative rendra le double service de nous donner une plus nette conscience de nos obligations envers les minorités de notre race et de nous faire connaître une situation pleine d'utiles leçons et de fiers exemples.

A une législation tyrannique et qui tendait à les dénationaliser, les Canadiens-français de l'Ontario ont opposé la plus magnanime résistance: l'élan d'une race qui ne veut pas mourir, soutenue par la ténacité et le plus méthodique esprit d'organisation.

Au début, maints adversaires croyaient bien n'avoir affaire qu'à un feu de paille, comme ils disaient, à une explosion accidentelle et qui n'aurait pas de lendemain. Chez plusieurs amis, on entretenait des craintes analogues. L'événement a parélement trompé les espérances des adversaires et les craintes des amis.

La résistance se poursuit aujourd'hui avec la même énergie, avec la même méthode qu'au début. Il y a huit ou dix jours à peine, à Halleybury, la directrice de l'école ayant eu la faiblesse de vouloir garder les petits enfants à sa classe, pendant la visite de l'inspecteur anglo-protestant, les gamins se sont rappelés les ordres de leurs parents et ont tout simplement pris le chemin des fenêtres et des escaliers de sauvetage.

Cette scène s'est reproduite, sous des formes diverses, d'un bout à l'autre de la province. Elle témoigne de la volonté des parents, et l'on peut être assuré que les petits enfants, qui en furent les acteurs, s'en souviendront toute leur vie. Ceux-là ont appris pour toujours à ne pas se courber devant la tyrannie.

Mais le projet lancé, il importe que sa mise à exécution soit la plus brillante possible.

Il convenait que la Société Saint-Jean-Baptiste, héritière de traditions magnifiques, prit l'initiative de ce mouvement, mais elle ne prétend point le monopoliser. Elle fait, au contraire, appel à toutes les énergies et à toutes les bonnes volontés, — non seulement dans la ville de Montréal, mais dans toute la province de Québec.

Nous aurions parfaitement pu, disaient hier le président général de la Société, M. Oliver Asselin, donner directement quelques milliers de piastres à l'Association d'Education, mais cette remise n'aurait pas eu la signification que nous entendons lui donner. Il faut qu'elle porte à nos compatriotes de l'Ontario le témoignage explicite de la sympathie de tous leurs frères de Québec.

Nous avons eu la preuve que bon nombre d'Anglo-canadiens jugent, comme nous, tyrannique la législation sous laquelle on veut courber les Canadiens-français de l'Ontario; mais ce sera, en définitive, aux Canadiens-français surtout qu'il incombera d'assurer le succès de la manifestation prochaine. Que chacun donne sache y mettre la main, qu'on n'attende même pas des démarches que fera le comité exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste. Le temps presse, et les initiatives devraient spontanément jaillir de tous les coins de la province.

Qu'on se mette tout de suite en relations avec le comité de Montréal! Il importe, encore une fois, que la manifestation soit efficace et brillante: elle donnera la mesure de la réelle sympathie que nous éprouvons pour ceux qui, depuis des années, luttent héroïquement pour la défense de notre commun idéal et nos meilleures traditions.

Omer HEROUX.

## LETTRE D'OTTAWA

## Et le bill naval?

Ottawa, 4. — Depuis bientôt deux semaines, on ne parle plus marine, aux Communes. L'urgence a attendu patiemment. Notre gouvernement aurait-il enfin compris qu'il fallait un peu s'occuper des affaires canadiennes, après avoir perdu quatre mois à légiférer pour sauver l'Empire? On le dirait. Aussi cette mesure de bon sens, chez les gouvernants, a-t-elle été accompagnée d'une manifestation de bonne volonté, de la part de la Chambre des Communes. Et celles-ci ont adopté plusieurs projets de lois en souffrance depuis le cinq décembre. Ce n'était vraiment pas trop tôt. Car le Canada, s'il n'est pas tout l'Empire, n'est pas quantité négligeable. Et nos législateurs étaient en train de l'oublier.

Toutefois, cette période de bon sens ne saurait durer indéfiniment. Aussi le ministère a-t-il l'intention de ressusciter l'urgence, cette semaine, et de ressaisir la Chambre du bill naval dès mercredi, probablement. C'est du moins ce que disent les ministériels et leur presse. L'absence de M. Laurier d'Ottawa, jusqu'à mardi soir, suffit au ministère pour ajourner à mercredi ou jeudi la reprise du débat. Car M. Laurier parle à Toronto lundi soir et ne sera de retour ici que pour la séance de mercredi, au plus tôt.

On ne croit pas que le ministère veuille faire appliquer la clôture avant la semaine du douze. Les discours de la gauche continueront donc jusque vers le milieu de cette semaine. L'opposition n'abandonnera certes pas son intention de provoquer le ministère à la dissolution des Chambres. Et elle réaffirmera ses tactiques dilatoires. Le gouvernement aimerait mieux ne pas être contraint de recourir à la clôture. Mais l'opposition entend bien le réduire à user de ce mode nouveau, au Canada, de clerc de débaî. Et tout laisse croire que, dans ce cas, M. Borden devra demander, vers le quatorze du courant, l'application de la clôture. Le couperet fatal devra donc faire faire les orateurs libéraux, vers le quinze. Les oppositionnistes réaffirmeront leur intention bien arrêtée de faire, ce jour-là, à toutes les vingt minutes, — durée extrême des discours, pendant la mise en vigueur de la clôture, — une scène des plus tumultueuses. La gauche persistera-t-elle dans cette attitude et fera-t-elle alors des Communes un véritable *bear-garden*, comme la *Free Press*, de cette ville, le conseillait à ses amis oppositionnistes? Cela semble fort probable.

On dit même, en certains quartiers, que le premier à poser au martyr de la guillotine, et à exiger qu'on le sorte de force des Communes, parce qu'il voudrait continuer de parler, ses vingt minutes achevées, et qu'il refusera d'obéir aux sommations du président de la Chambre, ce sera M. Laurier lui-même. C'est un peu invraisemblable; mais des députés libéraux l'affirment partout. D'autres désignent, comme la première victime, M. Verreille, soi-disant député ouvrier, en

durée extrême des discours, pendant la mise en vigueur de la clôture, — une scène des plus tumultueuses. La gauche persistera-t-elle dans cette attitude et fera-t-elle alors des Communes un véritable *bear-garden*, comme la *Free Press*, de cette ville, le conseillait à ses amis oppositionnistes? Cela semble fort probable.

On dit même, en certains quartiers, que le premier à poser au martyr de la guillotine, et à exiger qu'on le sorte de force des Communes, parce qu'il voudrait continuer de parler, ses vingt minutes achevées, et qu'il refusera d'obéir aux sommations du président de la Chambre, ce sera M. Laurier lui-même. C'est un peu invraisemblable; mais des députés libéraux l'affirment partout. D'autres désignent, comme la première victime, M. Verreille, soi-disant député ouvrier, en

## Sur le Pont d'Avignon...

La *Gazette* annonce que le ministre Borden relâche à mercredi la reprise du débat naval, vu l'absence de M. Laurier, d'Ottawa, d'ici à mercredi matin.

Le ministère a eu recours à la question préalable et à la loi de clôture pour mater l'opposition. Et voici qu'il attend M. Laurier, pour reprendre la discussion navale. On ne saurait être plus scrupuleusement correct! Aurait-il des remords?

Le chef de l'opposition parle ce soir à Toronto. Demain, il ira, à propos du bill naval, l'appel au peuple qu'il refusait, il y a à peine deux ans, sur son bill naval, à lui?

Ce serait manquer de logique; mais la logique n'est pas le fait des politiciens.

Un magistrat anglais, lord Alvers-ton, président du plus haut tribunal de Grande-Bretagne, affirme que les grands hommes qu'il a connus "ont fait leur meilleur ouvrage entre leur soixante-cinquième et leur quatre-vingtième année."

Voilà qui contredit la théorie du docteur Osler, à laquelle le docteur Clark, de Red Deer, s'est récemment rallié.

Il y a huit espèces d'ivrognes, écrivait, au temps de la reine Elisabeth d'Angleterre, un satiriste empressé à se vanter d'avoir vécu, sobrièreté, dans un milieu de buveurs qu'il observait.

Il y en a plus d'espèces que cela, remarque le *Chronicle*, de Londres. Peut-être. N'y en eût-il qu'une seule espèce, c'en serait une de trop.

Un communiqué d'un magistrat québécois, à la presse canadienne, établit, avec textes à l'appui, que la situation légale de la femme mariée, dans le Québec, n'est pas radicalement moyen-âgeuse, comme le disait récemment un professeur de Toronto. "Elle est susceptible l'amé-

réalité député libéral, ou, plus justement encore, aussi lauréat dans l'opposition qu'il fut jadis ministériel au pouvoir.

Quoi qu'il advienne, il semble dès aujourd'hui acquis que, de peine et de misère, le ministère réussira finalement à faire avaler le bill naval à la Chambre. Puis cette mesure prendra la route du Sénat.

\*\*\*

Et c'est au Sénat que le bill Borden trouvera sa pierre d'achoppement. Les conservateurs sont des plus inquiets du résultat des longues conférences quotidiennes de M. Laurier avec ses partisans du Sénat. Il y a quelques semaines, à une question de M. le sénateur Cloran, qui lui demandait, en réunion plénière des forces libérales, à Ottawa: "La politique du parti libéral au Sénat sera-t-elle la même que celle du parti libéral aux Communes?" — M. Laurier répondait, aux acclamations de ses gens, par ces mots brefs: "Oui, absolument la même!" Les entrevues multiples de M. Laurier, Morphy, Pugsley, Le-mieux, Morphy, Clark et autres, avec les sénateurs libéraux, depuis ce temps, préoccupent et alarment le camp ministériel. Des feuilles président même que le Sénat, afin d'accueillir le ministère à la dissolution des Chambres et aux élections, refuserait de sanctionner le bill des banques, ainsi que d'approuver le budget pour 1913-14, outre qu'il rejetterait le bill naval.

Il paraît, pour l'heure, exagéré de dire que le Sénat fera tout cela. Rien ne l'autorise apparemment à refuser toute la législation ministérielle, à jeter au rancart le bill des banques, si la Chambre des Communes l'adopte de bon gré. Mais, quant au bill naval, c'est autre chose. Le ministère ne réussira grâce à la clôture à lui faire franchir l'étape finale, à la Chambre des députés. Au surplus, rien ne prouve qu'il ait urgence à voter ces trente-cinq millions, sans soumettre au préalable cette question au peuple. Aussi peut-on raisonnablement croire que la majorité libérale du Sénat n'hésitera pas du tout à tordre le cou à cette mesure malencontreuse. C'est du moins l'impression qui se dégage en général des cercles politiques, à Ottawa, ces jours-ci, surtout depuis la dernière réunion secrète des sénateurs libéraux et certains tête-à-tête de M. Laurier avec ses partisans du Sénat. Ce qui confirme cela, c'est un mot d'un important député libéral de langue anglaise à un homme politique naguère en vue, à plus d'un titre, dans les Provinces Maritimes, aujourd'hui spectateur plutôt désintéressé des événements fédéraux. Le député, interrogé, la semaine dernière par l'ancien député, quant au sort du bill naval, au Sénat, lui répondait, avec assurance: "You may take it for granted that the Senate will kill the bill". Et ceci, au lendemain même de la dernière conférence de M. Laurier avec les sénateurs libéraux. Le mot est significatif.

Georges PELLETIER.

Il paraît, pour l'heure, exagéré de dire que le Sénat fera tout cela. Rien ne l'autorise apparemment à refuser toute la législation ministérielle, à jeter au rancart le bill des banques, si la Chambre des Communes l'adopte de bon gré. Mais, quant au bill naval, c'est autre chose. Le ministère ne réussira grâce à la clôture à lui faire franchir l'étape finale, à la Chambre des députés. Au surplus, rien ne prouve qu'il ait urgence à voter ces trente-cinq millions, sans soumettre au préalable cette question au peuple. Aussi peut-on raisonnablement croire que la majorité libérale du Sénat n'hésitera pas du tout à tordre le cou à cette mesure malencontreuse. C'est du moins l'impression qui se dégage en général des cercles politiques, à Ottawa, ces jours-ci, surtout depuis la dernière réunion secrète des sénateurs libéraux et certains tête-à-tête de M. Laurier avec ses partisans du Sénat. Ce qui confirme cela, c'est un mot d'un important député libéral de langue anglaise à un homme politique naguère en vue, à plus d'un titre, dans les Provinces Maritimes, aujourd'hui spectateur plutôt désintéressé des événements fédéraux. Le député, interrogé, la semaine dernière par l'ancien député, quant au sort du bill naval, au Sénat, lui répondait, avec assurance: "You may take it for granted that the Senate will kill the bill". Et ceci, au lendemain même de la dernière conférence de M. Laurier avec les sénateurs libéraux. Le mot est significatif.

Il paraît, pour l'heure, exagéré de dire que le Sénat fera tout cela. Rien ne l'autorise apparemment à refuser toute la législation ministérielle, à jeter au rancart le bill des banques, si la Chambre des Communes l'adopte de bon gré. Mais, quant au bill naval, c'est autre chose. Le ministère ne réussira grâce à la clôture à lui faire franchir l'étape finale, à la Chambre des députés. Au surplus, rien ne prouve qu'il ait urgence à voter ces trente-cinq millions, sans soumettre au préalable cette question au peuple. Aussi peut-on raisonnablement croire que la majorité libérale du Sénat n'hésitera pas du tout à tordre le cou à cette mesure malencontreuse. C'est du moins l'impression qui se dégage en général des cercles politiques, à Ottawa, ces jours-ci, surtout depuis la dernière réunion secrète des sénateurs libéraux et certains tête-à-tête de M. Laurier avec ses partisans du Sénat. Ce qui confirme cela, c'est

# POLITIQUE ETRANGERE

## TORTUREE PAR LE TERRIBLE ECZEMA

Obligée de porter des gants de caoutchouc jusqu'à ce que "Fruit-a-tives" l'eût guérie.

Grande Ligne, Qué., 2 janv. 1910. "Ma femme a souffert pendant trois ans de l'eczéma sur les mains, ce qui rendait ses mains presque inutilisables. Le médecin lui prescrivit différents onguents, mais aucun n'eut d'effet. Il lui conseilla aussi de porter des gants de caoutchouc (elle en a usés trois paires).

Je lui ai persuadé comme dernier moyen d'employer "Fruit-a-tives". Le résultat fut merveilleux. Ses mains sont maintenant guéries. Nous attribuons tous deux notre excellente santé actuelle à "Fruit-a-tives".

"Fruit-a-tives" guérit positivement toutes les maladies de la peau parce que c'est le meilleur remède au monde pour purifier le sang.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50 — boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou de "Fruit-a-tives" Limited, Ottawa.

grévistes ont presque tous trouvé du travail aux conditions qu'ils demandaient, (50 cents par heure), dans différents chantiers de Montréal et abandonnent ceux dont les patrons n'ont pu consentir à leur payer ce salaire.

Le secrétaire de l'Union, M. O. Jetté, a déclaré, ce matin, qu'il ne restait presque plus d'hommes en grève, ce matin, après 9 heures.

**TONNELIERS EN DEUIL**  
L'Union Nationale des tonneliers, à sa dernière assemblée, a adopté une résolution de condoléances, à l'occasion de la mort de M. Olivier Bissonnette, l'un de ses membres décédé la semaine dernière.

Il a été résolu que copie de cette résolution serait adressée à la famille éplorée et aux journaux pour publication.

**REUNIONS POUR CE SOIR:**  
AU TEMPLE DU TRAVAIL:  
— Union des charpentiers-menuisiers.  
— Union des employés des scieries mécaniques.

— Union des charpentiers en fer.  
— Union des mineurs d'ouest.

**A LA SALLE DIONNE:**  
— Union des cordonniers.

**A LA SALLE CORONA:**  
— Union des peintres.

**A LA SALLE EMPIRE:**  
— Union des machinistes.

**Dans l'Ouest canadien**

**NOMINATION D'EXPERTS HORTICULTEURS.** — LES DEPOTS DE SEL DE KWINTSA. — PROLONGEMENT DES VOIES DU G. T. P.

M. W.-E. Scott, député-ministre de l'Agriculture pour la province de la Colombie Anglaise, annonce que son gouvernement étudie la question de la nomination de deux experts horticulteurs officiels pour habiter et desservir les districts nouvellement ouverts, au nord. Il semble que le développement rapide qui résultera du parachèvement du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique à travers la région magnétique qui attend le colon, ouvrira un vaste champ à ces fonctionnaires. On croit que l'un de ces officiers demeurera à Prince Rupert, d'où il pourra prendre charge des îles de la Reine Charlotte, en même temps que des vallées des rivières Upper Skeena et Naas jusqu'à Hazelton. Le second verra aux besoins de la région entre Hazelton et Fort George qui va certainement devenir l'un des territoires les plus productifs de la province à cause de son climat et de son sol.

On peut maintenant obtenir de plus amples renseignements, quant aux dépôts de sel récemment découverts à Kwintsa, à 46 milles à l'est de Prince Rupert, sur la ligne principale du Grand-Tronc-Pacifique. La propriété qui comprend 1,000 acres est située à moins de 200 pieds du chemin de fer et à moins de 400 pieds de la rivière Skeena. On a installé des appareils modernes de creusage, ainsi qu'un petit appareil d'essai consistant en trois échantillons, les uns jusqu'à des profondeurs de 50 à 250 pieds. On a retiré jusqu'à présent des dépôts 8 tonnes de sel, que les expériences les plus complètes ont prouvé être absolument pur et de la meilleure qualité.

Les propriétaires et les découvreurs, s'attendent à avoir un établissement en opération avec une capacité de 50 tonnes par jour, d'ici quelques mois. Ils ont reçu presque tous les jours de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, des télégrammes et des lettres leur demandant des renseignements. Ces demandes viennent de compagnies et de particuliers déjà intéressés dans la production du sel.

On accomplit des progrès rapides dans la construction du grand viaduc en acier sur le Boulder Gulch, à 20 milles à l'est de Hazelton, et l'on croit qu'il sera terminé dans quelques jours. Quand cela sera fait, les équipes qui possèdent les trains jusqu'à la fin de la ligne pourront poursuivre leur travail directement jusqu'à Burns Lake, à une distance de 115 milles du Gulch.

M. F.-R. Clark, agent pour l'expédition du fret au bureau de l'Agence de la Grande Ligne à Toronto, a été nommé agent au bureau de l'assistant, agent du fret de l'étranger, agent à Toronto et est remplacé par M. F.-G. Gauld.

Durant la semaine dernière, 8 trains spéciaux sont passés par la gare Bonaventure, du Grand-Tronc, à Montréal, avec environ 1,000 passagers venant d'Europe, pour les régions de l'Ouest du Canada, et d'Ontario, par Halifax et Québec.

**Trois cales-sèches**  
Ottawa, 5. — On dit qu'avant la fin de la session le gouvernement pourra à la construction de trois cales-sèches à Halifax, à Québec et à Esquimaut. Elles auront une longueur de 1150 pieds et seront construites de façon à loger un grand navire ou deux petits. Elles pourront aussi prendre n'importe quel vaisseau de la marine anglaise.

**Le journal d'Evans**  
Londres, 5. — Mme Evans, veuve des compagnons de Scott, qui vient de recevoir le journal tenu par son mari, dit qu'elle ne peut pas le publier avant deux ans.

## MEXIQUE

### Une lettre du roi Georges au président Huerta

Mexico, 4. — Le président Huerta a été formellement informé, aujourd'hui, de la reconnaissance de son gouvernement par la Grande-Bretagne. Le ministre anglais, Francis W. Stronge, a présenté la lettre autographe du roi, répondant à celle du président Huerta. Il s'est de plus fait l'écho des vœux de son gouvernement pour la prospérité du gouvernement mexicain.

En réponse, le président a exprimé toute son appréciation de l'attitude de la Grande-Bretagne.

On annonce qu'une lettre de reconnaissance du roi Alphonse d'Espagne sera présentée la semaine prochaine.

## ANGLETERRE

### L'optimisme de Winston Churchill

LE PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ PARLE AVEC ENTHOUSIASME DES NAVIRES ET DU MARIN DE SON PAYS.

Londres, 3. — "Plus je connais la marine britannique, plus j'ai confiance en elle", a dit Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, au banquet annuel de l'Académie Royale, ce soir. M. Churchill a ajouté que la marine était grande non seulement par le nombre, mais surtout par la qualité des navires et des hommes, et que le maintien d'une puissance militaire adéquate était nécessaire à une défense navale effective.

Le vicomte Morley de Blackburn a décrit la situation internationale comme étant la plus embrouillée, la plus onéreuse, à laquelle la diplomatie européenne de ce siècle a jamais eu à faire face. L'esprit de persistance, la ferme et active politique du gouvernement anglais, néanmoins, était l'instrument le plus parfait qu'on pût désirer pour atteindre les fins communes.

**Les socialistes anglais**

KEIR HARDIE PROVOQUE UNE EMEUTE A LONDRES EN PRENANT LA PART DES SUFFRAGETTES.

Londres, 5. — Une manifestation en faveur de la liberté de parole, hier, a dégénéré en émeute, au Trafalgar Square.

L'assemblée avait été organisée par la Free Speech League pour protester contre l'interdiction des réunions de suffragettes prononcée par le gouvernement. On estime à 30,000 le nombre de personnes présentes; un grand nombre de suffragettes se trouvaient dans la foule. Tout allait bien pour commencer. James Keir Hardie, Mme Despard et d'autres prononcèrent des discours sans être sérieusement interrompus. Le discours de Keir Hardie fut interrompu par les agents de la police, qui le firent arrêter.

En dépit de cette convention, les socialistes persistèrent à vouloir parler de ce côté, et la police dut escalader le piédestal. Une altercation s'ensuivit et un socialiste fut renversé — ce qui amena la foule contre la police. Les agents, au nombre d'une demi-douzaine, furent bientôt accablés par la foule au pied du monument et incapables de se dégager. Un détachement de police montée arriva bientôt sur les lieux et quelques instants plus tard la mêlée devint générale.

La police réussit à refouler les manifestants, mais les agents furent bientôt assaillis à coups de poings. Les socialistes hissés sur le piédestal du monument, encourageaient les émeutiers, pendant que leurs chefs responsables essayaient de les calmer. A la demande de la police, Keir Hardie tenta de pacifier la foule, mais sa voix ne fut pas entendue; elle se perdit dans le tumulte soulevé par le cri de guerre des émeutiers et les charges spasmodiques contre la police.

Pendant ce temps, l'une des foules les plus nombreuses qu'ait vues Trafalgar Square s'était assemblée. De tous côtés on n'apercevait qu'une masse dense de peuple. La police arrêta plusieurs hommes et femmes, un nombre desquelles se trouvait Miss Lansbury, fille de George Lansbury, ancien député ouvrier au parlement, marchand de bois très populaire dans la partie est.

La police, cependant, s'est conduite avec une modération admirable, pendant qu'on l'assaillait de toutes parts.

Une manifestation de la ligue des hommes du suffrage des femmes à Hyde Park, dans l'après-midi, n'a obtenu qu'un demi-succès.

## CHINE

### Un manifeste de Yuan Shi Kai

(Service particulier)  
Pékin, 5. — Le Président de la république Yuan Shi Kai vient de publier un manifeste dans lequel il avertit le peuple que s'il n'a pas pris des mesures nécessaires pour mettre fin aux complots qui se trament actuellement par tout le pays, c'est qu'il avait l'espoir qu'ils cesseraient d'eux-mêmes. Il ajoute cependant qu'il en agira tout autrement si de nouvelles conspirations vien-

nent troubler la paix publique. Il a aussi exprimé l'espoir qu'à la prochaine élection présidentielle, on le relèvera de sa charge.

## HAITI

### Mort du président Tancredi Augusto

IL A SUCCOMBE APRES UNE COURTE MALADIE.

Port-au-Prince, Haïti, 5. — Le président de la république d'Haïti, le général Tancredi Augusto est mort la nuit dernière à 9 heures, après une courte maladie.

L'assemblée nationale a été convoquée aujourd'hui à l'effet d'élire un successeur.

Quatre candidats sont sur les rangs.

Ce sont le juge Luxembourg Gaudin, ancien ministre de l'Intérieur et Michel Oreste, sénateurs et les généraux Beaufosse Laroche, ministre de la guerre et Bellard.

Dans les milieux officiels et dans la public l'opinion dominante est que le général Bellard sera élu.

Le calme n'a cessé de régner depuis la mort du président, cependant toutes les précautions possibles avaient été prises par le général Poitevin, commandant en chef qui ordonna à toutes les troupes de se tenir prêtes en cas de désordre.

Le président Tancredi Augusto était président seulement depuis le 9 août 1912 quand il succéda au général Cincinnatus Leconte, qui trouva une mort tragique dans l'incendie du palais national le 8 août, ainsi que 400 fonctionnaires et soldats. A cette époque on disait qu'il avait été victime d'un complot mais l'enquête n'apporta rien de nature à confirmer cette théorie.

## ETATS-UNIS

### Les femmes réclament le suffrage

Washington, 5. — Plusieurs femmes distinguées de la société de Washington ont comparu devant le sénat pour réclamer le droit de suffrage pour les femmes.

Elles ont été présentées par le sénateur Thomas, du Colorado, partisan du suffrage égal, et dont l'état accorde le droit de vote aux femmes.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy, et Gifford Pinchot.

Le sénateur Sutherland représente aussi un Etat où les femmes ont le droit de vote, l'Utah.

Sa femme a parlé la première; les autres orateurs ont été le docteur Anna Howard Shaw, Mme Helen H. Gardner, Mme Helen Varick, Mme Robert Lafollette, Mme Harvey Willy

## INCENDIE A SYDNEY, N.-E.

La partie principale de la grande rue commerciale a été rasée par le feu. — Un citoyen meurt suffoqué. — Un quart de million de pertes

North Sydney, N.-E., 4. — A part la conflagration d'il y a onze ans, le plus désastreux incendie qu'ait eu à enregistrer la Nouvelle-Ecosse s'est déclaré ici, vers deux heures de la matinée, causant une perte de vie.

Le feu a éclaté dans un magasin de fruits de la rue Salter, situé au coin de l'avenue Archibald et de la rue Commercial. Il s'était déjà communiqué aux édifices avoisinants, lorsque l'alarme fut donnée.

Lorsque les pompiers de Sydney arrivèrent sur les lieux, trois édifices étaient totalement détruits. La plus grande portion des édifices construits sur la principale rue commerciale sont en ruines. Les pertes sont évaluées à un quart de million et un homme a perdu la vie, à part plusieurs

autres accidents de moindre importance. Un pensionnaire de l'hôtel Vendôme, du nom de Perry Sayce, a été brûlé à mort. Il était gérant du théâtre Nickel de cette ville et natif de Birmingham, Angleterre. Il fut éveillé à plusieurs reprises par les autres pensionnaires de l'hôtel qui frappèrent à sa porte et l'avertirent du danger, mais il ne se leva cependant pas et fut sans doute suffoqué alors qu'il était endormi. Son corps calciné, a été trouvé dans les ruines, ce matin.

L'édifice Salter, où le feu a pris naissance, était considéré comme le plus beau de la ville. Il était évalué à \$12,000. Il ne reste plus dans le district des affaires que le magasin départemental des frères Vooght, les édifices des banques Royal et Nova Scotia et l'hôtel Belmont.

## LA CONFERENCE DE LA PAIX

L'arrivée des délégués à New-York. — Ceux qui représenteront le Canada

New-York, 5. — Les membres anglais de la conférence de la paix qui doivent se réunir avec les membres américains pour formuler le programme de la célébration du centenaire de la signature du traité de Gand, et de la paix entre les peuples de langue anglaise de l'Amérique du Nord sont arrivés.

Lord Weardale est président de cette délégation et ceux qui l'accompagnent sont : le comte Stanhope, sir Arthur Lawley, sir Herbert Eustace Maxwell, l'hon. Charles Mills, député; Arthur Shirley Benn, député; James Allen Boker, député; sir George Houston Reid, haut commissaire d'Australie à Londres, qui représentera cette colonie à la conférence de la paix; Moreton Frewin, député.

Ils ont été reçus par une délégation ayant à sa tête M. George F. Wilson.

Ottawa, 5. — Les délégués canadiens à la Conférence internationale de la Paix sont partis samedi dernier pour New-York.

Durant les deux semaines qu'ils doivent passer dans la république américaine, ils visiteront plusieurs de ses principales villes, telles que Boston, Washington, Philadelphie, Chicago, Détroit, Niagara Falls, Buffalo, etc.

La délégation se compose de sir Edmund Walker, l'hon. Raoul Dandurand, M. Travers Lewis, M. C. A. Magrath et M. C. F. Hamilton.

À Washington, la délégation sera reçue par le président Wilson lui-même.

## L'IMMEUBLE

M. David Rominsky a acheté pour \$47,250 la propriété située à l'angle sud-est des rues Notre-Dame et Chatham. Cette propriété appartenait à M. A. Simonovitch.

M. C. Rodier a acquis 41,380 pieds de terrain dans le Mont-Royal pour \$15,144, et M. E. Foster a acheté plusieurs emplacements dans le même endroit, pour \$12,492.

La Phoenix Bridge and Iron Works a transféré à la Phoenix Bridge and Iron Works Limited sa propriété située rue Colborne.

M. R. A. Brassard a vendu à M. O. Létourneau la propriété portant les Nos 1155 à 1161 de l'avenue Mont-Royal, 1362 à 1364 de l'avenue Maple, pour \$37,700.

D. Rochon a vendu à A. Piché, pour \$33,000, les lots 4248-11 à 15 de la Paroisse de Montréal, mesurant 26,275 pieds carrés et les lots 4249-11 à 16 mesurant 44,054 pieds carrés. Ces lots sont bornés au nord-est par l'avenue Church.

M. C. W. Baker a vendu à M. A. J. McDowell une propriété située avenue Victoria, Westmount, pour \$10,000.

M. J. Cooperman et autres ont vendu à M. J. Goldin et autres les propriétés portant les Nos 20 à 24 de la rue Fulford et 120 à 128 de la rue Workman, \$7,500.

## COURTIERS PEU SCRUPULEUX

Granby, Qué., 5. — On a commencé samedi matin la cause de Pierre Benoit vs Joseph Choquette, de Granby, et Jos. Roy, de Montréal. Ce procès se plaide devant les magistrats Bruce, Payne et A. W. Mitchell.

Les défendeurs sont accusés d'avoir, au mois de décembre dernier, obtenu, sinon de l'argent, du moins des valeurs, sous de faux prétextes. S'il faut en croire l'un des témoins, les défendeurs rencontrèrent nombre de cultivateurs, et leur offrirent des terrains en vente à Notre-Dame de Grâce. Choquette et Roy ne prenaient point d'argent. Ils acceptaient un billet promissoire de \$1,000, disant aux signataires qu'avant l'échéance, ils auraient l'avantage de revendre avec un énorme profit la propriété acquise. Les courtiers laisseraient entendre que plusieurs prêtres et notables faisaient partie du syndicat qu'ils représentaient. On a démontré que tout cela était faux.

## L'Empress of Asia du C. P. R.

Le paquebot arrive à Nagasaki, le premier port du Japon, le 18 d'août après avoir fait escale aux îles Madère, à Cape Town, à Durban, à Colombo, à Singapore, à Hong Kong et à Shanghai.

De Nagasaki, le paquebot se rend par les mers intérieures à Kobe, environ une journée de trajet. Aucun autre océan dans le monde entier, n'offre un trajet aussi délicieux que celui-ci. L'eau est toujours calme et le navire longe les côtes d'assez près pour qu'on y puisse "jeter un biscuit", comme disent les matelots. De Kobe, on fait un trajet en chemin de fer d'environ une heure jusqu'à Kioto, l'ancienne capitale du Japon où il y a plusieurs bons hôtels anglais. Des voyageurs préfèrent retourner à Kobe et prendre le paquebot pour Yokohama, mais d'autres aiment mieux le voyage par voie ferrée, à Yokohama qui dure douze heures et qui offre un intérêt continu.

Tokio, la capitale du Japon, est à 90 milles de chemin de fer de Yokohama tandis que Nikko qui est à deux heures de Tokyo et où sont les temples de Bouddha et de Shinto, peut être visité avant que le steamer parte de Yokohama.

L'Empress of Asia part de Liverpool le 14 juin.

## Une princesse indienne cause une sensation

LA FILLE DU GAEKWAR DE BARODA REFUSE D'EPOUSER LE FILS DU MAHARAJAH DE BEHAR ET PART POUR L'ANGLETERRE. — RAISONS DE LA RUPTURE.

Bombay, Inde, 4. — La rupture soudaine du mariage de la princesse indienne et du prince Jitendra a causé une grande sensation ici. La princesse est la fille du Gaekwar de Baroda, et son prétendant est le fils du Maharajah de Behar. Le mariage devait être célébré à Calcutta demain.

La princesse a annoncé sa décision à ses parents et à son fiancé vendredi soir, et est partie pour l'Angleterre samedi matin.

Le fait est unique dans les annales des familles régnantes de l'Inde et l'on s'accorde à dire qu'il est dû à ce que la princesse est trop familière avec la vie et les coutumes anglaises.

La Maharani de Baroda, la mère de la princesse, est l'auteur de "The Position of Women in Indian Life".

L'Etat sur lequel règne le Gaekwar de Baroda est d'environ 8800 milles carrés et a une population de deux millions. Il est un des hommes les plus riches de l'Inde et a droit au salut de vingt et un coups de canon. Il est auteur de plusieurs livres et très instruit. Il porte le nom de Son Altesse le Maharajah Gaekwar de Baroda Sir Sayaji Rao III. Son fils Shrimat Jaisingrao a étudié au Harvard et le Gaekwar a lui-même visité l'Amérique.

On rapporte qu'au couronnement de Delhi, le Gaekwar insulta le roi Georges V en lui tournant le dos, alors qu'il quittait Sa Majesté. Il fit toutefois des excuses après en déclarant que ce manquement à l'étiquette avait été causé par l'embarras du moment.

## LA RAISON DE LA RUPTURE

Bombay, Inde, 3. — Il est tout probable que la rupture est venue de ce que la famille des princes natifs de Baroda appartient à la nation qui fut un temps la principale de la confédération Maharrata, tandis que la famille royale de Cooch Behar est issue, dit-on, d'un tribu aborigène, qui a prétendu à l'origine divine pour cacher sa caste inférieure. La différence de caste constituerait ainsi un empêchement à un mariage hindou.

Le Maharajah de Cooch Behar, dont le nom est Raj Rajendra Narain Bhup Bahadur, est bien connu à Londres. Il reçut son éducation en Angleterre, de même que son fils Jitendra, qui fut déclaré en faillite à Londres en 1911, pour une dette de peu d'importance qui fut ensuite acquittée. Aux Indes, le Maharajah a droit à un salut de treize coups de canon.

La jeune princesse Indira est aussi une figure familière en Angleterre.

## L'enquête royale à la Cour du Banc du Roi

### OPINIONS DE JUGES ANGLAIS

Londres, 5. — D'intéressantes répliques viennent d'être faites par certains juges anglais à la Commission Royale chargée de faire une enquête sur le nombre considérable de juges de la Cour du Banc du Roi.

Justqu'à quel âge un juge peut-il siéger? Telle est la question à laquelle le juge en chef Lord Alverstone, et le juge Phillimore ont bien voulu répondre.

Contrairement à l'opinion des membres de la Commission Royale, ils ont tous deux déclaré qu'il était très mal de fixer l'âge de 65 ans comme devant être celui où un juge devrait se retirer; "nous avons connu, ont-ils dit, des juges qui ont accompli leurs plus beaux travaux dans la décennie qui s'est tendue depuis l'âge de 70 à 80."

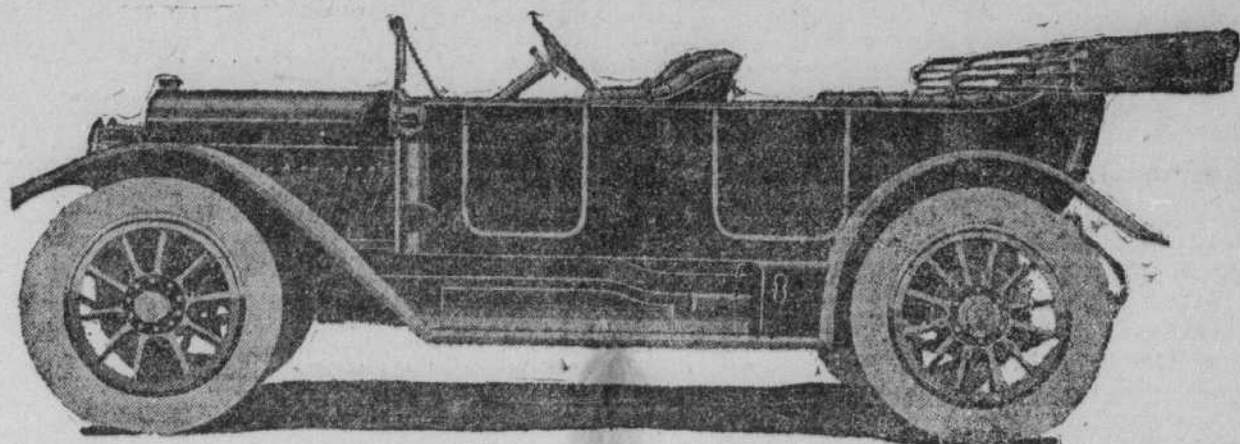
# Il ne reste plus que deux Semaines avant la fin du Concours

Les soixante-dix-sept prix d'une valeur de \$15,000 donnés par "Le Devoir" seront la récompense des candidats qui auront fait le meilleur travail.

**N'OUBLIEZ PAS** qu'il y aura dix prix donnés dans chaque district, et dans certains districts les chances sont meilleures que dans d'autres. Sachez profiter des deux dernières semaines.

## 50,000 Votes Supplémentaires

Seront donnés jusqu'à la fin du concours pour toute série de cinq abonnements annuels à l'édition quotidienne du "Devoir". Il n'y aura pas d'offre plus avantageuse que celle-ci durant ces deux dernières semaines.



Abbott-Detroit, modèle 1913, auto de tourisme à 5 places. Valeur \$2,500.00

## Liste Complète des Prix

### GRAND PRIX

- 1.—Automobile "Abbott-Detroit", modèle 1913, d'une force de 40 chevaux; voiture de tourisme, à 5 places, et d'une valeur de \$2,500. Achetée chez M. Victor Lévesque, 530 Parc Lafontaine.
- 1.—Automobile "Overland", modèle 69T, 1913, d'une force de 30 chevaux; voiture de tourisme à 5 places, évaluée à \$1,350, achetée de la Pope Hartford Motor Co., 313 rue Université.
- 1.—Piano automatique, Heintzman & Co., style Mission, dont la valeur est de \$825. Acheté de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 1.—Grafonola Columbia "Grand", évalué à \$650, et de plus une valeur de \$25 en registres. Acheté de la Canadian Graphophone Co., No 24 rue Victoria.
- 1.—Piano automatique "Lindsay" dont la valeur est de \$600. Acheté de C.-W. Lindsay, Limited, Montréal.
- 1.—Bourse de \$500 en or.
- 1.—Ameublement évalué à \$400, acheté de N.-G. Valiquette, Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.

### PRIX DES DISTRICTS

- 7.—Pianos "Lindsay", genre Louis XV, dont la valeur est de \$350 chacun. Achetés de C.-W. Lindsay, Ltd., Montréal.
- 7.—Grafonolas Columbia (nonpareil), évalués à \$180 chacun. Avec chacun de ces instruments, nous donnerons des registres dont la valeur sera de \$20. Ces prix sont achetés de la Canadian Graphophone Co., 24 rue Victoria.
- 7.—Ameublements divers évalués à \$125 chacun, et achetés de N.-G. Valiquette Limitée, 471-474 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Bourses à diamants évaluées à \$100 chacune, et achetées chez Henri Scott, 479-481 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$75 chacun qu'on peut échanger pour des marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$60 chacun payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$50 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$40 chacun, avec lesquels on peut acheter des marchandises chez Dupuis Frères Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$30 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.
- 7.—Certificats de \$25 chacun, payables en marchandises chez Dupuis Frères Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.

### PRIX SUPPLEMENTAIRES

Tous les candidats qui, à la fin du concours, auront recueilli cent mille votes ou plus et qui cependant n'auront pas gagné l'un des prix énumérés plus haut, recevront comme prix un certificat de \$5, payable en marchandises chez Dupuis Frères, Limitée, 447 rue Sainte-Catherine Est.

## Comment Recruter des Votes

L'envoi d'une formule de nomination donne 1000 votes à la personne désignée qui devient alors candidat au concours. Le "Devoir" publiera tous les jours, et le "Nationaliste" tous les dimanches, un coupon représentant un certain nombre de votes. Tous les coupons adressés au directeur du concours seront déposés au crédit du candidat désigné par l'expéditeur.

Tout abonnement payé, soit par les anciens abonnés ou par ceux qui s'abonneront durant le concours, au "Devoir" ou au "Nationaliste", donne droit au nombre de votes indiqué plus bas. Le nombre sera d'autant plus considérable que le montant payé sera plus élevé.

Nous publions ci-dessous les prix d'abonnements et le nombre de votes accordés suivant le montant payé pour l'abonnement.

### ECHELLE DES VOTES

L'échelle suivante indique le nombre de votes que représentent les différents abonnements au "Devoir" et au "Nationaliste".

#### "LE DEVOIR", QUOTIDIEN.—POUR MONTREAL ET TOUT LE DOMINION

|         |        |              |
|---------|--------|--------------|
| 36 mois | \$9.00 | 25,000 votes |
| 24 "    | \$6.00 | 15,000 votes |
| 12 "    | \$3.00 | 6,000 votes  |
| 6 "     | \$1.50 | 2,000 votes  |
| 4 "     | \$1.00 | 1,200 votes  |

#### "LE DEVOIR", HEBDOMADAIRE.—POUR TOUT LE CANADA, EXCEPTÉ MONTREAL

|         |        |             |
|---------|--------|-------------|
| 36 mois | \$3.00 | 6,000 votes |
| 24 "    | \$2.00 | 2,500 votes |
| 12 "    | \$1.00 | 1,200 votes |

#### "LE NATIONALISTE", JOURNAL DU DIMANCHE.—POUR MONTREAL ET TOUT LE DOMINION

|         |        |             |
|---------|--------|-------------|
| 36 mois | \$3.00 | 6,000 votes |
| 24 "    | \$2.00 | 2,500 votes |
| 12 "    | \$1.00 | 1,200 votes |

### 75,000 VOTES SUPPLEMENTAIRES

Du 5 mai, au 17 mai, on accordera 50,000 votes supplémentaires pour toute série de cinq abonnements annuels à l'édition quotidienne du "Devoir", qu'on fera parvenir au comité du Concours. C'est le plus grand avantage qui sera offert pendant toute la durée du concours.

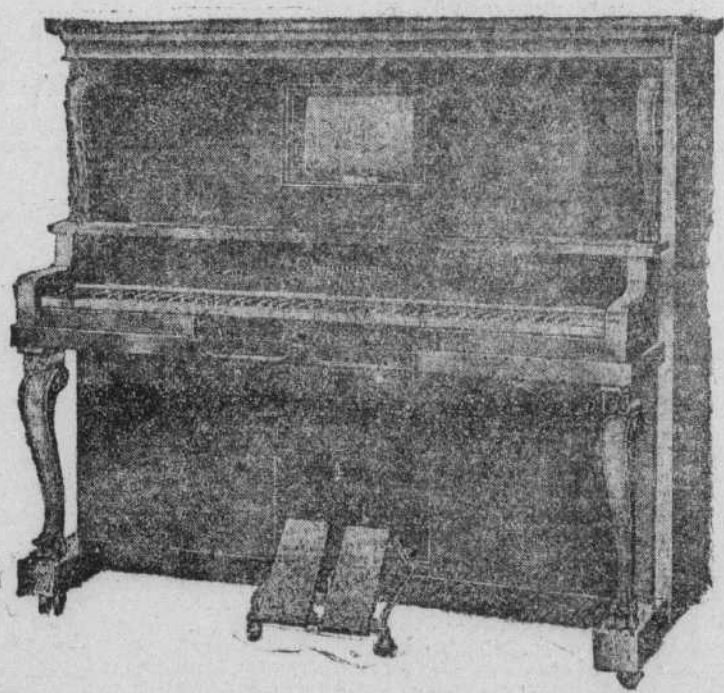


Sept Bagues à Diamant, Valeur de \$100.00 chacune

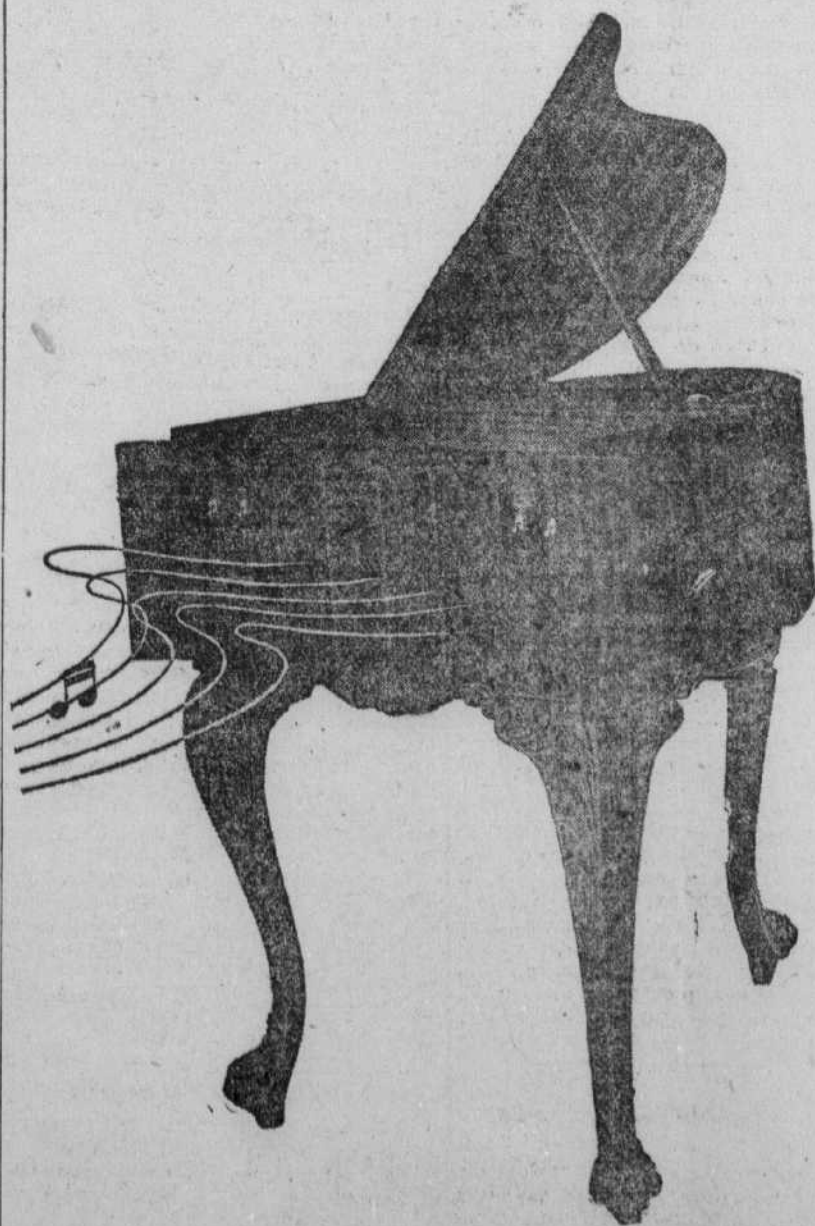
Achetées chez  
**HENRI SCOTT,**

479-481

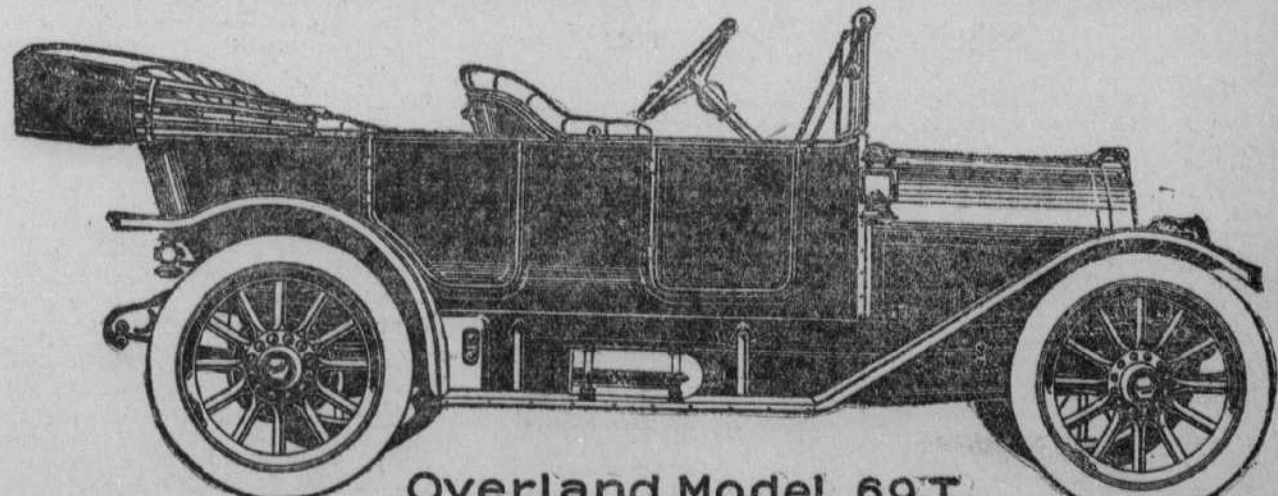
RUE SAINTE-CATHERINE EST.



Piano Automatique "Lindsay" dont la valeur est de \$600.



Grafonola Columbia "Grand". Valeur \$650.



Overland Model 69T Overland, modèle 69T, 1913 auto de tourisme à 5 places. Valeur \$1,350

**Département du Concours**  
"LE DEVOIR" 71a Saint-Jacques  
Téléphone Main 7461

MONTREAL, Qué.

**DANS**  
**CIRAGE**

**Donne un poli  
rapide, brillant  
qui dure.**

**CHAUSSURES**

**Pas de Térébenthine**

---

# UNE BONNE HUILE

à automobile, pour exercer convenablement son action doit conserver sa consistance à la température élevée qui existe toujours dans le cylindre d'un moteur à gazoline.

L'huile HAVOLINE remplit pleinement cette condition essentielle, et par sa qualité supérieure s'est acquise une réputation internationale. En vente à

**The Canadian Motor & Supplies Co. Limited**  
Tél. Main 3035. 107 RUE DES INSPECTEURS.

**"THE LOUI PRESS LIMITED"**  
AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seizeième jour d'avril 1918, constituant une corporation M.M. Paraguar Stuart Maciennan, cat et Conseil en Loi du Roi, William Kerr, avocat et Conseil en Loi du Roi, Lucy

**LEOPOLD BARRY, L.L.B.**  
**Avocat-Procureur**  
 Edifice Banque Ottawa, 224 rue S.  
 Jacques, Chambre 44. Tél. Bel, Mtl 1973.

**Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique**  
**"Nabso. Montreal".**  
**Tél. Main 1950-1951. Codes: Liebera.**

acquiescer par achat, amalgamation ou autre moyen et faire connaître à l'Administration des affaires ou actifs de toute personne, société, association ou corporation qui peuvent être en contact avec la compagnie d'être comprise dans le, ou destinés, directement ou indirectement, à la réalisation de son projet.

Tous les biens, meubles ou immeubles appartenant à la compagnie ou tout rendue profitable et les payer, en tout ou en partie par anticipation, soit acquiescer ou acquiescent à la compagnie;

6. Amalgamer avec toute autre compagnie organisée pour les mêmes fins semblables à celles de cette compagnie;

7. Acquiescer au bail des locaux, bureaux, fabriques, machines ou outillages nécessaires à la poursuite de ses opérations des entreprises de la compagnie;

8. Acquiescer, détenir et convertir en stock, acquiescer, vendre, louer, transporter, transférer, aliéner, hypothéquer, assigner, céder, donner, ou souscrire cette compagnie peut avoir de réelles affaires ou intérêts, soit en tant que débiteur, soit en tant qu'en créancier, tout ou en partie et en faire commerce;

9. Faire toutes choses nécessaires, utiles, commodes ou propres à l'exécution des fins ou réalisations des objets ci-dessus énumérés, ou autres, que la compagnie pourra entreprendre, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'autres personnes, sous le nom de "The Lion Building Corporation".

C. H. CAMA, C. R.  
AVOYAT ET FROEURE  
Edifice Transpiration, Rue Saint-Jacques  
Montréal, P.Q.

ARTHUR GIBEAU, A.A., L.L.B.  
.Avocat

64 Not-Dame-Est, Chambres  
et 53, Tel. Bell Main 6420, Bureau  
à partir de 34 rue Desrèy, Montréal,  
Tel. Bell, LaSalle 387, Hochelaga.

LAMOTHE & TESSIER, Avoca  
Edifice Banque de Québec, 11 Place  
d'Armes, Montréal, T.D. Main 3515  
Lamothe, M.L.L.D., Mr. Cassin  
Patterson, L.T.B.

PATTERSON & LAVER  
AVOCATS-PROCEUREURS  
SUITE 111. 180 ST-JACQUES  
TEL. BELLEFLORE 3960 Cable WILP  
W. Patterson, C.R., Rollande Law  
R.C. Patterson, C.R., Rollande Law

mille piastres (\$20,000.00), divisé en treize cents (600) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Le siège du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour d'avril 1913

J. J. SINDARD,  
Sous-secrétaire de la province  
McLENNAN & BAKER,  
Procureurs des Requêteurs.

Bureau du solliciteur général  
Saint-Thomas, Longueuil.

**Résidence : Est 5973.**

**ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B.**  
**AVOCAT**

Tél. Main 213. Chambre 53.  
97, rue Saint-Jacques

**Résidence : 186, Jeanne-Mance.  
Tél. Est 5973**

 **GUY VANIER, B. A., L.L.B.**  
AVOCAT :  
97, rue Saint-Jacques, Chambre 70  
Tél. Main 2632

---

**NOTAIRES**  
**BELANGER & BELANGER, (L)**  
André et Adrien, 30 Saint-Jacques  
Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêt  
sur hypothèque, achats de créances

---

**GROU, LUCIEN, notaire, Edifice**  
Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel  
Tél. Main 2785. Résidence, 495 Du  
luth-Est. Tél. Saint-Louis 3555. A  
gent à prêter. Règlement de succe  
sion.

---

**A. E. Grandbois, L.L.B.**

— Notaire —  
**52 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL**  
 Tél. Saint-Jacques 4755  
**RESIDENCE . . . 1504 rue Saint-Denis**  
 Tél. Saint-Louis 4755

**G. ALBERT NORMANDIN, J.L.L.**  
 Notaire. Argent à prêter. Succès.  
 52 rue Saint-Jacques, Tél. Main 231  
 Bureau du soir, 363 Laurier-Est, St.  
 Louis 5194.

## ASSURANCES

Pour tous genres d'assurances,  
**JOSEPH COURTOIS,**  
 263 Visitation,  
 Tél. Est 785, Montréal. Achète aux  
 balances de prix de vente.

## DENTISTES

**DR ARTHUR BEAUCHAMP**

de mai 1913, à deux heures de l'après-midi, No. 4744, rue Saint-Jacques, en la Cité de Montréal, seront exposés par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en 1 moteur automobile.

ditions : argent comptant.  
JOSEPH ROY.  
H. C. S.  
Montréal, 5 mai 1913.

---

PROVINCE DE QUEBEC. District

**MONTRÉAL, Cour de Circuit, No 383, D. Mendelsohn, demandeur vs Whittles, défendeur.** Le 14<sup>ème</sup> jour de mai 1913, aux heures de l'audience, au domicile du défendeur, au No 149 rue Villeneuve, en la Cité de Montréal, intervenus par autorité de justice biens et effets du dit défendeur en sa qualité de, consistant en meubles et articles de ménage. Conditions : Arrêt comp. **THOMAS N. PROULX, H.C.S.** Montréal, 5 mai 1913.

**PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 246 de Marie-Louise Legault, dit Desjardins, de Montréal, veuve de Henoulier, en son vivant artiste du**

**AVIS**

Je soussigné donne avis par les présentes, qu'à partir de cette date, je n'en serai responsable d'aucune dette, con-

[illegible]

atchez, (Mississippi), 5. — Le va-  
"Concordia" s'est jeté sur le pi-  
d'un pont au confluent de la Ten-  
River et du Mississippi.  
vapeur a heurté le pilier par le  
et a coulé en huit minutes. Il y a  
vingt-cinq personnes noyées parmi  
elles M. Patrick Grogan, un  
trier bien connu.

Montréal, 18 avril, 1913.

# LE MONTENEGRO CEDE A LA FORCE

Le petit royaume balkanique fait sacrifice de ses droits de possession de la forteresse turque de Scutari

## L'IMBROGLIO AUSTRO-BALKANIQUE

Londres, 5. — A la réunion du conseil tenue à Cetigne, samedi, le roi Nicolas et ses généraux ont décidé de rendre aux vœux des puissances et d'évacuer Scutari.

Le parlement monténégrin a été convoqué pour jeudi et la question lui sera soumise.

A Londres et à Vienne, on a reçu hier soir des déclarations dans ce sens. Si elles expriment les intentions du roi Nicolas, la situation en ce qui concerne Scutari est entrée dans une phase beaucoup plus favorable.

Tard hier soir, cependant, le bureau des affaires étrangères autrichiennes n'avait reçu aucune confirmation du fait que des tendances plus pacifiques s'affirmaient à Cetigne, et il était évident que dans les milieux officiels on était fort disposé à manquer de confiance au roi Nicolas et à sa politique.

Une dépêche spéciale de Cetigne au "Daily Telegraph", dit que d'après les nouvelles reçues de Scutari, Essad Pacha a rencontré Djavid Pacha dans le voisinage de Durazzo et l'a défait après une bataille qui a duré plusieurs heures. D'autres rapports disent cependant que Djavid a été vainqueur.

LA CONFERENCE DE LA PAIX

Londres, 5. — Les formalités pour la conférence de la paix à Londres, à propos des difficultés balkaniques, sont rapidement complétées. Le plus grand des délégués ont déjà été nommés.

Il est difficile de dire avec exactitude de quel côté se passe en Albanie et dans le Monténégro. Il semble qu'une censure sévère a été imposée à Cetigne. Néanmoins, les dépêches en retard annoncent qu'un conseil des généraux monténégrins a décidé par une petite majorité de l'évacuation de Scutari.

On dit que le ministre monténégrin a démissionné à ce sujet, bien que cette nouvelle ne soit pas encore confirmée.

L'occupation de l'Albanie par l'Autriche et l'Italie devient de plus en plus probable chaque jour. On rapporte que le ministre de la guerre de l'Italie a déjà donné des ordres pour faire les préparatifs d'une telle expédition. Cela est regardé avec beaucoup de malaise en Autriche et en Russie à cause de l'effet qu'une telle occupation peut avoir sur les peuples slaves. On dit que la Russie exercera une pression très forte pour la prévenir. La Russie entreprendra de plus, selon une information de Sofia, de jouer le rôle d'arbitre entre la Serbie et la Bulgarie.

CONVOCACTION DU PARLEMENT MONTENEGRIN

Cetigne, 5. — En vertu d'un décret

royal, le parlement se réunira dans la capitale, le 8 mai prochain pour considérer la situation étrangère. Le roi Nicolas a mandé tous ses généraux en conseil de guerre aujourd'hui. La plupart ont décidé en faveur de l'évacuation de Scutari. C'est pourquoi les perspectives d'une solution pacifique sont plus favorables.

Constantinople, 5. — Osman Nizami Pacha, ambassadeur en Allemagne et Betzarli Effendi, ministre des travaux publics, ont été nommés délégués de la Turquie à la conférence de la paix. Ils se rendront à Londres mardi.

DEMISSION DU CABINET

Londres, 5. — Une dépêche de Cetigne, à l'agence Reuter, confirme la nouvelle que le cabinet monténégrin a démissionné.

Une autre dépêche de Cetigne au "Times", dit que la démission du cabinet indique que les conseils de ceux qui sont en faveur de l'évacuation de Scutari ont prévalu.

MENACES TEUTONNES

Berlin, 5. — La revue hebdomadaire "Norddeutsche Allgemeine Zeitung" dit :

"On devrait informer le Monténégro qu'il sera chassé de Scutari s'il refuse de l'évacuer et qu'il ne pourra s'attendre à aucune assistance des puissances dans son œuvre de réhabilitation."

"L'action du prince héritier Danilo en proclamant Scutari la capitale du royaume et le rapport de l'occupation de la côte albanaise par les troupes monténégrines détruisent la base sur laquelle la conférence de Londres a décidé d'agir et enlève tout espoir à l'action pacifique. L'intervention militaire austro-italienne est imminente."

SANS MANDAT DES PUISSANCES

Paris, 5. — Le "Temps" écrit que les membres de la Triple Entente (Grande-Bretagne, France et Russie) attireront l'attention des puissances de la Triple-Alliance (Allemagne, Italie et Autriche) à la conférence des ambassadeurs, à Londres, aujourd'hui, sur le fait que l'Autriche et l'Italie n'ont reçu des puissances aucun mandat au sujet des opérations en Albanie et des mesures éventuelles à prendre contre Essad Pacha et Djavid Pacha. Comme ces points n'ont pas même été discutés, on fera remarquer qu'il ne peut être question d'une entente européenne à ce sujet.

IDENTIFICATION.

La personne qui a été tuée par un tramway, rue Papineau, vendredi soir, a été identifiée comme étant M. Charles Briggs, de la compagnie du téléphone.

## Faits - Montréal

RENVERSE PAR UN AUTO.

Roméo Sévigny, âgé de 13 ans, fils de M. J. B. Sévigny, demeurant au No 922 rue Dorion, a été renversé par un auto, hier après-midi, coin des rues Saint-Denis et Charrier. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, où il souffre de légères blessures.

MORT SUBITE SUR LA MONTAGNE.

Samedi après-midi, le sergent Deniers a trouvé sur le Mont Royal le corps de W. B. Chapman, bien connu dans le monde commercial de cette ville. Le cadavre a été transporté à la morgue.

CHUTE D'ÉCHAFAUDAGE.

Armand Lupien, électricien domicilié au No 450 rue Wolfe, s'est brisé une jambe, samedi matin, en tombant d'un échafaudage au théâtre Nickel. Lupien a été transporté à l'hôpital Général.

MALLES POUR L'ANGLETERRE ET L'ÉTRANGER.

Mardi, 6 mai, 6 p.m. — Teutonic.  
Mercredi, 7 mai, 1 p.m. — La Lorraine.  
Jeudi, 8 mai, 6 p.m. — Victorian.  
Samedi, 10 mai, 6 p.m. — Granpian.

IL SE NOIE.

Un homme, que l'on croit être un nommé Thomas Burgess, de la Pointe Saint-Charles, s'est noyé, samedi soir, dans le canal Lachine. Le cadavre a été transporté à la morgue, où il y aura enquête.

CHUTE D'ESCALIER.

Mme Diana Seigal, âgée de 60 ans, a fait une chute dans l'escalier de sa demeure, 78 rue Gubert. Elle a été transportée à l'hôpital Victoria où son état est considéré comme précaire.

C'est une chose  
Appétissante en tout  
Temps qu'une Tasse  
du Délicieux THÉ  
"SALADA"  
Cela est dû à sa saveur  
et à sa qualité.  
En paquets cachetés de plomb  
seulement.  
NOIR, VERT ET MÉLANGE.

## Conan Doyle plaide sa cause et la gagne

Londres, 5. — Sir Arthur Conan Doyle a eu récemment l'occasion de mettre en pratique, avec succès les théories de Sherlock Holmes. Sir Arthur avait été assigné en cour de police de Mark Cross, Turnbridge Wells, parce qu'il prétendait son chien berger avait tué des moutons. Il conduisit sa cause lui-même.

Le plaignant, Arthur Hale, cultivateur, dit qu'il avait vu le chien à la maison de Sir Arthur, où il avait eu une entrevue avec ce dernier.

Sir Arthur lui a fait admettre qu'il y avait d'autres chiens de même race dans le village, et il a établi que le sien était incapable de faire du mal à un mouton.

Les magistrats ont jugé qu'il y avait eu erreur d'identité et ont débouté la plainte.

## Union Saint-Pierre

Copie d'une résolution adoptée par le bureau exécutif de l'Union Saint-Pierre, à sa séance du 29 avril dernier, savoir :

Proposé par M. L. A. Gagnier, M. D., secondé par M. J. D. Gauthier, M.D. :

"Que les membres du Bureau Exécutif de l'Union Saint-Pierre ont appris avec un profond regret la mort de Dr A. T. Côté, médecin-examinateur du Cercle Lussier, No 24, et ancien membre du Bureau médical de cette société ;

"Que les membres du Bureau Exécutif désirent offrir et offrent par la présente résolution leurs plus sincères sympathies au Cercle Lussier No 24 et aux membres de la famille ;

"Que le Secrétaire général soit autorisé à adresser copie de la présente résolution à Madame veuve A. T. Côté, Beauharnois, et aux principaux journaux.

"Adoptée à l'unanimité."

## Les suffragettes de New-York

New-York, 5. — Dix mille femmes ont fait une manifestation, samedi, en faveur du suffrage féminin. Elles ont fait une procession dans la Ve Avenue et ont défilé pendant une heure et demie. Comme elles étaient escortées par un millier d'agents de police, la foule des spectateurs n'a pu comme l'an dernier, briser leur ligne.

Après la procession, elles se sont réunies à la salle Carnegie. En tête du cortège était Mme Richard Cake Burleson, suivie par seize femmes à cheval.

## Service solennel

A la Providence, Maison-Mère, 149 rue Fullum, un service sera chanté jeudi, le 8 du courant, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Alfred Archambault, évêque de Joliette. Les membres du clergé et des communautés religieuses, ainsi que les amis sont respectueusement priés d'y assister.

Providence, Maison-Mère, Montréal, 5 mai 1913.

## Une exécution

(Service particulier)

Ossining, N. Y., 5. — William Lingley, alias Harry Miller, est mort sur la chaise électrique de la prison de Sing-Sing ce matin, le sourire aux lèvres.

Il avait assassiné Patrick Burns, maîtrequet de Bronx, au mois de février de l'année dernière.

## 200,000 en fumée

(Service particulier)

Seattle, Wash., 5. — Une dépêche spéciale envoyée à Dawson par le "Post-Intelligencer" dit que les usines électriques de la Compagnie Dawson ont été rasées de fond en comble samedi dernier par un incendie. Les pertes sont évaluées à \$200,000.

## Le Dr Friedmann à Ottawa

LES ESCULAPES DE LA CAPITAL ONT CONSTATÉ UNE AMÉLIORATION DANS L'ÉTAT DE SANTÉ DES MALADES TRAITÉS PAR LE SPÉCIALISTE BERLINOIS.

Ottawa, 4. — Le Dr Friedrich Friedmann a examiné de nouveau huit de ses anciens patients ici, samedi. Il a constaté une amélioration, dans quelques-uns, aucune dans d'autres et, même dans un cas, une accentuation de la maladie. Quatre ont reçu une nouvelle injection, tandis que deux autres, comme ce fut le cas à Montréal, ont refusé le traitement.

Trois médecins de cette ville, le Dr A. T. Shillington, le Dr F. W. E. Gorrellet et le Dr J. K. Gordon, surintendant de l'hôpital Lady Grey, pour les consommateurs, ont publié des résultats commentant favorablement les résultats obtenus chez les malades soumis à leur observation depuis le premier traitement. Le Dr Gordon, qui est une autorité bien connue en la matière, a dit qu'il avait remarqué des changements remarquables dans l'état des malades qu'il avait sous ses soins.

Le Dr G. B. Porter, secrétaire de la société canadienne pour la prévention de la tuberculose, a envoyé, après la clinique, la dépêche suivante au Dr J.-G. Adams, de Montréal, président de la société :

"J'ai été favorablement impressionné par le progrès dans l'état des patients jusqu'à date à la clinique Friedmann, d'Ottawa."

"Il n'y a jamais rien eu de secret, au sujet de mon traitement", a déclaré le Dr Friedman, lorsque les médecins qui étaient présents lui ont demandé d'éloigner les journalistes de la clinique.

Le Dr Friedman est parti pour Toronto, ce soir.

## Jugements de la Cour Supérieure

La Cour Supérieure a rendu jugement samedi dans les causes suivantes :

—Hyman S. G. Asher vs David, Ernest et Dame Violet Ascher. Réclamation pour pension alimentaire. Le juge Guerin accorde \$60 par mois au demandeur.

—Arthur Leblanc vs Euclide Rappette. Jugement pour \$364.50; Juge Lafontaine.

—Bousquet et Sarault vs G. E. Migault, Jos. Laurier et R. C. Laurier; jugement, \$412 pour commission vente immobilière, terrains à la Pointe-aux-Trembles. Juge Archer.

—Fournier vs Ville de Montréal. Action pour \$100, accident causé par trottoir glissant. Action renvoyée ; cas de force majeure. Juge Archer.

—Joseph Paquin et al. vs Dieudonné Raymond, demande de réhabilitation de bail. Juge Lafontaine ordonne aux défendeurs de faire travaux se réservant d'adjuger ultérieurement sur réhabilitation.

—J. A. Benoit vs N. Deslauriers. Action, commission immobilière : renvoyée. Juge Archer.

—Dame Laura Racine vs J. B. Danseur. Demanderesse réclame du défendeur, son beau-père, pension alimentaire, son mari, fils du défendeur, l'ayant abandonnée. Le tribunal maintient action et lui accorde \$15.00. Juge Archer.

—Charles Dunlop, Jr. vs Xavier Charbonneau. Billet, \$2,000; action maintenue. Juge Lafontaine.

—Antoine Sarasin vs Odilon Papineau. Action réclamation réparation à propriété, à Saint-Vincent de Paul. Maintenu. Juge Lafontaine.

—A. Brunet vs C. E. Painchaud. Dommage à auto mis en gage chez défendeur; accorde \$200. Juge Archer.

## Examen de musique au Collège Dominion

Au nombre des élèves qui ont subi avec succès les examens de musique au Collège Dominion les 8 et 9 avril dernier, nous remarquons six élèves du Collège : Chas. E. Houde, qui ont obtenu leur diplôme de musique dans les classes suivantes :

Classe junior: Mlle Adora Snyder.  
Classe intermédiaire: Mlle Aline Rivet.

Classe senior: Mlles Adrienne Gravel et Aline Paquet.  
Laurent: M. Paul Emile Corbeil, Mlle Fabiola Rochon.

## Feu M. Magloire Huberdeau

M. Magloire Huberdeau, gros entrepreneur de cette ville, demeurant à 633 DeMontigny Est, est mort hier après-midi à l'hôtel-Dieu de Montréal à la suite d'une opération.

Survivant, défunt, son épouse, née Rosanna Demers, trois garçons et deux filles.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à 8 heures 30 à l'église Saint-Pierre.

Ce soir et demain, à 8 heures, au No 633 DeMontigny Est, récitation de l'office par les membres du Tiers-Ordre de Saint-François et ceux de la Congrégation Saint-Pierre.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

# La Colombe

DE

## Rudsay-Manor

Par M. DELLY

(Suite)

Lord Charles avait tout dit, sans chercher à atténuer ses torts. A quoi bon ? sa fille allait quitter la terre, et lui se sentait frappé à mort. Il demanda seulement aux magistrats de l'autoriser à rester à Rudsay-Manor jusqu'à ce que sa fille eût rendu le dernier soupir.

Cette faveur lui fut accordée, mais une active surveillance de police — discrète cependant — s'établit autour de celui qui avait été pendant douze années le comte de Rudsay, au détriment du légitime héritier.

Lui s'en souciait peu. Il ne songeait qu'à sa fille. L'enfant somnolait, semblable à une petite agnelle tondue, car ses longues boucles

avaient été coupées. Avidement, lord Charles la regardait. Frances, réprimant ses larmes, se tenait assise un peu à l'écart, près de lady Ellen.

Amy ouvrit tout à coup les yeux. Jusque-là, son intelligence avait paru un peu engourdie, elle n'avait prononcé que de rares paroles. Mais les beaux yeux bleus reprenaient maintenant leur expression habituelle. D'une voix faible, Amy murmura :

— Papa !

Il se pencha vers elle.

— Que voulez-vous, mon trésor chéri ?

— Voir Mlle Orguin.

Lord Charles tressaillait, son visage se crispa.

— Mais... ce n'est pas possible,

Amy... Je ne sais où elle est... —Faites-la chercher... Oh ! je voudrais tant la voir, mon papa chéri !

Comment résister au regard suppliant de cette petite mourante ? Lord Charles se tourna vers Frances, il murmura :

— Savez-vous, Frances ?....

Elle inclina la tête et sortit de la chambre.

Lord Charles se pencha de nouveau vers sa fille.

— Nous allons tâcher de la trouver, mignonne. J'espère qu'elle ne refusera pas de venir.

— Oh ! non !... Et puis, papa, je voudrais... devenir catholique.

Il sursauta un peu.

— Catholique ! Quelle idée ! Vous êtes une très pieuse petite ritualiste, Amy ; cela suffit.

— Non... je veux mourir catholique.

Lord Charles hésita, mais le doux regard était irrésistible. Il dit d'une voix étouffée :

— Soit, ma chérie, Mais à qui nous adresser ?

— Il faut faire venir le prêtre de Stampton-Court, papa.

— Ellen, donnez des ordres... envoyez un domestique, dit-il en se tournant vers sa sœur passablement ahurie.

Frances, pendant ce temps, faisait préparer une automobile, et

mettait son chapeau afin d'aller elle-même chercher Jocelyne à Shilton. Elle voulait, en même temps, voir son frère, encore inconnu d'elle, car Gonzague — ou plutôt Brawley — n'avait pas voulu, par délicatesse, se présenter en ces tristes moments dans cette demeure dont il devenait le maître, et Frances n'avait pu s'éloigner encore, car lady Ellen se trouvait complètement effondrée sous le tragique événement, et lord Charles n'était plus qu'une ombre qui — tous le pressentaient — allait s'évanouir aussitôt que l'enfant aurait cessé de vivre. Si coupable qu'elle fût son oncle, Frances, devant le malheur qui le frappait, ne voyait plus en lui que ce père torturé, et s'ingéniait à lui adoucir, par les soins discrets dont elle l'entourait en même temps qu'Amy, l'atroce souffrance de ces heures qui emportaient inexorablement un peu de la vie de l'enfant bien-aimée.

Mais maintenant, puisque lui-même la chargeait de faire venir Jocelyne, elle pouvait sans scrupules se rendre à Shilton, voir enfin ce Brawley dont Jocelyne lui avait fait un portrait si flatteur. Et tandis que l'automobile filait rapidement sur la route, entre les landes sauvages, la pensée de la petite cousine très aimée s'éloignait un peu de son esprit, où flottait l'ima-

me du frère retrouvé, tel qu'elle se l'imaginait.

L'automobile stoppa devant l'auberge de Shilton. A ce moment, deux hommes en sortaient. Ils regardèrent la jeune fille qui descendait de voiture, en soulevant leurs chapeaux au passage. Frances eut une légère exclamation, et, délibérément, s'avança vers l'un d'eux.

— Lord Rudsay ? interrogea-t-elle, d'une voix qui tremblait d'émotion.

Il tressaillit, et la regardant plus fixement, répondit par une interrogation : Le maître sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

MADE UP TO A STANDARD NOT DOWN TO A PRICE

# La Russell-Knight "28" est un Succès Reconnu

Un groupe d'ingénieurs qui n'ont jamais eu leurs égaux dans le monde de l'automobilisme ont examiné et approuvé cette voiture. Les meilleurs ingénieurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne, ayant à leur tête M. Knight après s'être associés à notre propre personnel d'ingénieurs qui comprend des hommes d'une grande expérience, ont combiné leurs efforts pour produire un moteur d'une efficacité qu'aucun autre n'égala et dont bien peu s'approchent.

La réputation des moteurs Knight pour l'économie et la puissance est maintenue dans ce dernier modèle. Le moteur puissant, à longue propulsion (5 pouces 1/2 de course) garantit le maximum de pouvoir pour le combustible consommé.

On a prévu l'état des routes canadiennes et on y pourvoit avec succès par le dessin, le pouvoir et l'empattement. Les lignes sont gracieuses, le tonneau et le châssis s'harmonisent parfaitement.

Dans la Russell Modèle "28", le système de démarrage électrique et d'éclairage par la roue d'air est combiné avec le levier de main gauche et le contrôle central. Ceci permet de contrôler parfaitement la voiture du siège du chauffeur, avantage qui se recommande de lui-même immédiatement aux automobilistes expérimentés.

L'efficacité de la Russell-Knight "28" dépasse de beaucoup tout ce qu'on pourrait exiger de cette voiture. Tous les essais sérieux convaincraient de sa supériorité. On peut voir l'automobile à n'importe quelle succursale de la compagnie.

Donnez vos commandes tout de suite pour vous assurer une livraison rapide. Un catalogue vous sera expédié par poste sur demande.

## RUSSELL MOTOR CAR CO. LIMITED

5 Avenue du Parc - - MONTREAL, Qué.

Agents à Québec : Jack O'Brien Automobile Company.  
Agent à Danville et Sherbrooke : J.-F. O'Donnell.  
Agents à Trois-Rivières : Dessureault & Paré.

## BUREAU CHEF ET ATELIERS, TORONTO OUEST

Russell-Knight "28" modèle de tourisme, \$3,250.  
Russell-Knight "28" modèle de route, \$3,200.  
Russell-Knight "28" à sept passagers, \$3,500.  
F. O. B., Toronto Ouest



## La présidence des commissaires

L'ECHEVIN MARTIN, EN SA QUALITE DE MAIRE-SUPPLÉANT, A FAIT UNE VAINTE TENTATIVE POUR S'EMPARER DU FAUTEUIL DU MAIRE.

En sa qualité de maire-suppléant, l'échevin Martin a réclamé, samedi, le droit de présider les séances du bureau des commissaires, pendant l'absence du maire. Lavalée, qui est à Chicago. Les commissaires ne l'ont pas entendu de la même oreille et il a fallu l'intervention de l'avocat en chef de la Ville, pour régler la difficulté. M. Martin a déclaré, en quittant la salle, qu'il demanderait l'opinion d'autres avocats.

L'échevin Martin a annoncé à plusieurs reprises qu'il sera candidat à la mairie, l'an prochain, et qu'il mettra dans son programme la question de l'abolition du bureau des commissaires. Il a voulu ouvrir les hostilités, en s'emparant de la direction du bureau. Samedi matin, il prit place dans le fauteuil du maire et fit appeler le secrétaire, pour ouvrir la séance.

Le secrétaire vint, mais la séance ne s'ouvrit pas. Les commissaires protestèrent contre cette intrusion, mais l'échevin Martin s'était préparé. Il cita force textes de la charte, pour démontrer qu'en l'absence du maire, le maire-suppléant possède toutes ses prérogatives.

Me Laurendeau fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant le nouveau mode d'administration, disaient : Le maire sera ex-officio président du bureau des commissaires et dans le cas où il s'absenterait, le bureau élira un de ses membres pour présider ses séances. "Et, ajouta Me Laurendeau, l'échevin Martin, n'est pas membre du bureau, n'est pas élu."

L'échevin Martin fut appelé et donna raison aux commissaires en disant que les clauses de la charte citées par l'échevin Martin définissaient les pouvoirs du maire et du maire-suppléant comme président du conseil municipal et les amendements de 1909, établissant

## TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Meule, gérant.

Aujourd'hui maximum... 76  
Même date l'an dernier... 58  
Aujourd'hui minimum... 53  
Même date l'an dernier... 38

BAROMETRE  
8 h. matin: 30.20; 11 h. matin: 30.18; midi: 30.16.

## DEMAIN

BEAU ET CHAUD

Toronto, 5. — La pression atmosphérique est comparative basse dans les États du sud-ouest et généralement élevée ailleurs. Le temps se maintient chaud dans l'Ontario et le Québec et assez frais dans l'Ouest. Hier soir, il a fortement gelé dans l'Alberta.

Grands Lacs et Baie Géorgienne. — Vents modérés du sud, généralement beau et chaud. Quelques orages locaux pendant la nuit prochaine et mardi.

Ottawa et Vallée du Saint-Laurent. — Beau et chaud aujourd'hui. Quelques orages locaux ce soir.

## ÉPHÉMÉRIDES

5 MAI 1911

—Le "Saguenay" le nouveau vapeur de la compagnie Richelieu et Ontario partira de Glasgow, le dix juin.

—Plus de 8,000 révolutionnaires armés se sont, dit-on, introduits secrètement dans Mexico, afin d'y organiser une attaque par la fête du 5 mai.

—Le sénateur Pemrose, de Pennsylvanie, président du comité des finances a déclaré qu'il était en faveur du traité de réciprocité et qu'il avait tout en son pouvoir pour le faire passer.

## Le Saint - Père

Rome, 5. — Pour la première fois depuis sa maladie, le pape a donné une audience, ce matin. Cet honneur est échu au cardinal Dominici Erasmio, arrivé récemment de Malte, où il a présidé, en sa qualité de délégué du pape, les fêtes du congrès eucharistique. Le pape a demandé une foule de questions et a dit que le succès de nos armées lui était d'une grande consolation.

## Notes religieuses

LE JUBILÉ

Hier, dans toutes les églises du diocèse a été lu l'encyclique de Notre Saint-Père le pape Pie X accordant un jubilé à l'occasion des fêtes constitutionnelles. Nous publions demain, la lettre de Mgr l'archevêque à ce sujet.

SERVICE

Demain, à 9 heures, à la cathédrale, service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Archambault.

## Sir Wilfrid Laurier à Toronto

Toronto, 5. — Sir Wilfrid Laurier, accompagné de MM. Chas. Murphy, G. P. Graham, et M. Clarke, député, est arrivé ici ce matin. Il tiendra une importante assemblée à l'Arena ce soir. Le magnifique club New Ontario, quartier-général du parti libéral à Toronto, avait préparé un très beau pavillon où le vieux chef prit le lunch après avoir fait une promenade en voiture à travers la ville. Ce soir, l'Arena sera rempli jusqu'à faire. On a dû refuser, faute d'espace, des billets à nombre de personnes qui désiraient entendre le chef de l'opposition.

## Le R. P. Joseph Grenier, jésuite, est décédé

Le Père Joseph Grenier, jésuite, s'éteignait dimanche matin au Noviciat du Sault-au-Récollet, où il avait fait son entrée de novice il y a cinquante-cinq ans. Il naquit en 1836, à Louiseville, qui portait alors le nom de Rivière-du-Loup, et fit ses études classiques au collège de l'Assomption.

Doué d'une forte constitution, il possédait un robuste caractère qu'il mit constamment et généreusement au service des plus nobles causes. On peut dire de lui qu'il fut un grand catholique, un grand éducateur et un ardent patriote.

Aussi partisan du catholicisme intégral, adversaire irréductible du libéralisme doctrinal, il a lutté, toute sa vie, pour le triomphe et l'application des saines doctrines dans les lois de notre pays.

Le choix qu'un archevêque fit de lui — malgré son grand âge — comme théologien du dernier concile plénier est un hommage rendu à sa science et à son mérite de vaillant soldat de l'Eglise.

Avant passé sa vie dans l'enseignement, s'étant constamment livré à l'étude des questions d'éducation, de théologie et de droit canon adaptées à notre pays, connaissant parfaitement notre histoire politico-religieuse des cinquante dernières années, il devenait, de ce fait, un puissant et judicieux auxiliaire du concile.

Tous les francs catholiques unis aux nombreuses générations de ses anciens élèves au Collège Sainte-Marie voudront certainement déposer sur sa tombe l'hommage de leurs regrets et le souvenir de leurs prières.

Le service aura lieu au Sault-au-Récollet, demain, mardi, à 8 heures 1/2.

## Oeuvre de la Crèche

CONFERENCE DE M. L'ABBE DUPUIS

Demain l'après-midi, à 3 heures au Couvent de la Miséricorde, aura lieu la réunion générale des Dames Patronesses de la Crèche. M. l'abbé Dupuis, vicaire des écoles, y fera une conférence.

Toutes les dames amies de l'Oeuvre sont cordialement invitées.

## LES FETES DE LA PENSEE FRANÇAISE

## Une réunion du comité d'organisation hier

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J. Bérubé.

Un second comité, composé de Dames de la Fédération Nationale, s'occupera du travail technique. Il a été décidé que le conseil de la société d'admanerait aux sociétés-sœurs de s'associer au mouvement.

La Société Saint-Jean-Baptiste a tenu dimanche une réunion spéciale pour arrêter l'organisation des fêtes de la Pensée-Française, que nous annonçons, samedi. M. Olivier Asselin présidait.

L'assemblée a accueilli avec un enthousiasme bruyamment manifesté la proposition de célébrer la fête Nationale, cette année, par une quête publique, genre "tag-day" dont les recettes cédées à la Société Canadienne française de l'Education, dans l'Ontario, pour être employées dans la lutte pour les droits scolaires de nos compatriotes de la-bas.

On a formé deux comités dont un consultatif, de 40 membres, et l'autre, exécutif, qui se compose comme suit:

Le docteur A.-N. Rivet, J.-N. Cabana, Emile Miller, l'abbé Brosseau, chapelain du Mont Saint-Louis, J. C. Vien, Victor Béique, Athanasie David, Horace Lauzon, et L.-J